

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS

I.

CORRESPONDANCE

D'ODET DE COLIGNY

CARDINAL DE CHATILLON

(1537-1568)

RECUEILLIE ET PUBLIÉE PAR M. LÉON MARLET

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

Première Partie.



PARIS

LIBRAIRIE ALPH. PICARD

82, rue Bonaparte.

ORLÉANS

LIBRAIRIE H. HERLUISON

17, rue Jeanne-d'Arc.

MDCCCLXXXV.

CORRESPONDANCE

D'ODET DE COLIGNY

CARDINAL DE CHATILLON

(1537-1568).

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS

I.

CORRESPONDANCE
D'ODET DE COLIGNY
CARDINAL DE CHATILLON
(1537-1568)

RECUEILLIE ET PUBLIÉE PAR M. LÉON MARLET

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

Première Partie.



PARIS
LIBRAIRIE ALPH. PICARD
82, rue Bonaparte.

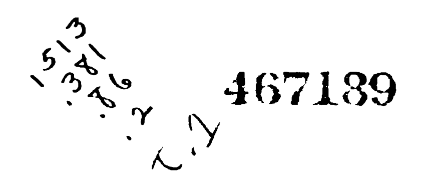
ORLÉANS
LIBRAIRIE H. HERLUISON
17, rue Jeanne-d'Arc.

MDCCCLXXXV.



INTRODUCTION

Parmi les sources si nombreuses et de genres si divers à l'aide desquelles on parvient à reconstituer la trame compliquée de l'histoire du XVIe siècle, les lettres missives émanées soit des personnages qui prirent aux événements qu'ils rapportent une part plus ou moins active, plus ou moins prépondérante, soit des ambassadeurs étrangers qui en furent les témoins attentifs, doivent sans contredit occuper la place d'honneur. Inspirés par les besoins, par les préoccupations de l'heure qui les vit éclore, de tels documents ont assurément une valeur bien supérieure à celle des mémoires composés après coup, où ne peut manquer de percer un parti pris d'apologie envers les uns, de dénigrement systématique envers les autres. Un autre intérêt d'ordre moins général de ces correspondances particulières est de nous faire pénétrer dans l'intimité de leurs auteurs, dans les secrets de leur vie journalière, dans les replis cachés de leur conscience. C'est par leurs lettres que nous connaissons le mieux Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, Blaise de Monluc, le faible Antoine de Bourbon, sa femme « au cœur viril » Jeanne d'Albret, Marguerite de Valois, première femme de



Henri IV, Henri IV lui-même enfin, épistolier inimitable autant que grand roi[1].

Sans rivaliser d'importance avec celles des hauts personnages que nous venons d'énumérer, la correspondance du cardinal de Châtillon ne contribue pas médiocrement à la connaissance des hommes et des choses de son temps. Nous n'en soumettons aujourd'hui que la première partie aux suffrages des historiens, espérant pouvoir réunir un jour dans un second fascicule, outre les glanes que des recherches subséquentes pourront nous faire découvrir[2], toutes les lettres écrites par Odet de Coligny durant son séjour en Angleterre (mi-septembre 1568 — 21 mars

1. Les lettres de Marguerite d'Angoulême ont été publiées par Génin (Paris, 1842, 2 vol. in-8°), celles de Monluc par M. le baron de Ruble (Paris, 1870 et 1872, 2 vol. in-8°, faisant suite aux 3 volumes des *Commentaires* de ce grand capitaine), celles d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret par M. le marquis de Rochambeau (Paris, 1877, 1 vol. in-8°), celles de Marguerite de Valois, avec ses *Mémoires*, par Guessard (Paris, 1842, 1 vol. in-8°), celles d'Henri IV par Berger de Xivrey et Guadet (Paris, 1843-1876, 9 vol. in-4°). — Citons encore la correspondance de Catherine de Médicis, dont le deuxième volume vient de paraître; son savant éditeur, M. le comte de la Ferrière, compte sur huit au moins pour la totalité des lettres de cette princesse.

2. M. Georges Duruy, dans *Le cardinal Carlo Caraffa* (Paris, 1882, in-8°), signale deux lettres d'Odet à ce prélat en date de septembre et octobre 1556, que possède la bibliothèque Barberini de Rome; de même, M. le comte Jules Delaborde (Gaspard de Coligny, amiral de France (Paris, 1878-82, 3 vol. in-8°), I, p. 326, note 3 et II, p. 84, note 2), en indique deux autres de notre personnage adressées au duc Emmanuel-Philibert de Savoie, conservées l'une (22 septembre 1558) aux Archives de Bruxelles, l'autre (3 mars 1561) aux Archives de Turin.

1571, date de sa mort)[1]. Pour la période qu'embrasse notre publication actuelle, nous nous permettrons de signaler comme particulièrement curieuses la lettre v où l'âme ambitieuse et hautaine du cardinal Charles de Lorraine est dévoilée par son jeune collègue avec beaucoup de finesse et de perspicacité, et la lettre XLIII, remarquable entre toutes par la délicatesse des sentiments qui s'y révèlent. Avec l'année 1562, la correspondance d'Odet revêt un caractère politique qu'elle ne perdra plus désormais. Sa mission sur les bords de la Loire (XLVI-XLVIII, L), ses négociations lors des conférences qui aboutirent à la paix de Longjumeau (LXV-LXIX) appartiennent à l'histoire de nos guerres civiles; c'est assez dire tout leur intérêt.

Il nous faut dire quelques mots d'un des manuscrits qui nous ont fourni le plus de documents, le volume 20461 du fonds français (ancien 340 Gaignières), à la Bibliothèque nationale de Paris. Sans

---

1. Le *Record office* de Londres en renferme seul une cinquantaine. — Il en existe également quatre à Edimbourg, *Balcarres papers*, vol. I, et une (6 novembre 1568) aux Archives seigneuriales d'Hatfield. (Voy. *Reports of the royal Commission on historical manuscrits*, t. I (1870), p. 124, col. 2, et t. IV (1874), p. 209, col. 2.) — De plus Schott en a inséré une du 15 avril 1569 dans *Herzog Ludwig von Würtemberg an die Franzosischen Protestantem wahrend das dritten Religions Krieg*, Groën van Prinsterer une autre du 24 avril 1569 dans les *Archives de la maison d'Orange*, Kluckhohn une troisième du 10 juin 1569 dans *Briefe Friedrichs des frommen Kurfürsten*. — Enfin M. Gachard, *Les Archives de Lille* (Bruxelles, 1841, p. 198) signale l'existence, dans les portefeuilles des lettres missives conservées aux Archives du département du Nord, de plusieurs messages d'Odet en date de 1571.

parler de plusieurs missives du grand Coligny et de d'Andelot, sans parler de pièces relatives aux démêlés de notre cardinal avec la cour de Rome à la fin de 1562, nous y avons trouvé un « Extrait de lettres ruinées et rompues », liste donnant, il est vrai, seulement la date chronologique et topographique de chacune de ces pièces détruites, mais importante pour la biographie d'Odet, dont elle détermine le séjour à vingt-huit époques différentes de sa vie. En publiant cette liste, nous n'avons pas cru devoir nous astreindre à respecter l'ordre de ces précieuses mentions dans le manuscrit; les numéros placés entre crochets permettront du reste de le rétablir par la pensée. De même aussi nous avons corrigé d'après le *nouveau style* les dates écrites en *vieux style*[1]. — Le même manuscrit 20461 contient dix fragments de lettres originales du cardinal de Châtillon. Quel en était le destinataire? Nous l'ignorons. L'adresse manque et aucune phrase du texte n'a pu nous donner la clef de ce mystère. Cependant, à coup sûr nous sommes là en présence d'une correspondance intime : C'est ce que trahit la brève salutation « Le bien vostre », absolument insolite. De ces dix fragments, sept nous ont paru mériter par leur étendue de prendre rang à leur date dans le corps de la correspondance de leur auteur. Quant aux trois autres (pages 25, 41 et 43 du manuscrit), elles ne contiennent que la date, la salutation et la signature. Aussi avons-nous cru devoir

1. Le 4 août 1564, l'Édit de Roussillon confirma une ordonnance de janvier précédent, fixant au 1er janvier le commencement de l'année.

les faire figurer dans la liste des « lettres ruinées et rompues », en les notant d'un astérisque pour éviter toute confusion.

EXTRAIT DE LETTRES RUINÉES ET ROMPUES

*	25 février 1554 (1553 *vieux style*)	Châtillon-sur-Loing.
*	24 avril 1554	Anet.
[3]	29 mai 1557	Fère[1].
[2]	11 octobre 1557	Saint-Germain en Laye.
*	28 octobre 1557	Reims.
[6]	20 janvier 1564 (1563 *v. s.*)	Paris.
[1]	18 mars 1564	Châtillon-sur-Loing[2].
[7]	3 juillet 1564	Condé en Brie.
[5]	22 juillet 1564	Fontainebleau.
[4]	29 juillet 1564	Châtillon-sur-Loing.
[10]	19 septembre 1564	Vallery.
[17]	8 février 1565	Fontainebleau.
[18]	8 mars 1565	Fontainebleau.
[11]	15 mars 1565	Châtillon-sur-Loing.
[12]	20 mars 1565	Châtillon-sur-Loing.
[20]	25 avril 1565	Châtillon-sur-Loing.
[19]	26 avril 1565	Saint-Benoît-sur-Loire.
[22]	7 juin 1565	Châtillon-sur-Loing.
[21]	11 juin 1565	Châtillon-sur-Loing.
[23]	14 juin 1565	Châtillon-sur-Loing.
[24]	22 juin 1565	Châtillon-sur-Loing.
[13]	15 juillet 1565	Châtillon-sur-Loing.
[14]	29 juillet 1565	Tanlay.
[25]	21 novembre 1565	Plessis-lès-Tours.
[26]	25 novembre 1565	Tours.
[27]	29 novembre 1565	Tours.
[15]	30 novembre 1565	Plessis-lès-Tours.
[28]	2 décembre 1565	Amboise.
[16]	10 décembre 1565	Blois.
[18]	24 septembre 1567	Bresle.
[19]	13 juin 1568	Bresle.

1. *Fère-en-Tardenois*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne).

2. En marge, dans le manuscrit, la mention suivante : *Avertit de son arrivée en ce lieu, où il pense faire une partie de l'esté.*

M. le baron Jérôme Pichon possède une lettre d'Odet de Coligny à M. d'Humières, datée de Châtillon-sur-Loing le 1er octobre 1565, dont il a donné la substance sous le numéro 42 de son excellente *Analyse d'une correspondance des d'Humières provenant du château de Monchy, près Compiègne*[1]. Nous aurions voulu en donner la transcription textuelle; mais il nous a fallu reculer devant les hésitations d'un collectionneur peu désireux de voir la presse de l'imprimeur déflorer ses trésors. Au reste cette missive, que son propriétaire nous a communiquée avec la plus gracieuse obligeance, est d'un intérêt si médiocre (elle ne traite que de questions domaniales relatives aux propriétés du destinataire), de plus conçue en termes si obscurs, que nous sommes enchanté de pouvoir renvoyer au sommaire clair et succinct de M. le baron Pichon, cité plus haut.

Il nous reste, en finissant cette courte notice, à remercier ceux qui ont bien voulu nous seconder dans notre tâche[2], MM. le baron Fernand de Schickler et N. Weiss, le premier président, le second bibliothécaire de la *Société de l'histoire du Protestantisme français;* le savant archiviste du Loiret,

1. Extrait du tome VI (1883) du Bulletin de la Société historique de Compiègne.

2. Les bienveillantes recherches auxquelles M. Roschach, archiviste de la Haute-Garonne, a bien voulu se livrer sur notre demande pour s'assurer si ses dépôts ne renfermeraient point de lettres du cardinal de Châtillon, ont abouti à un résultat négatif. Qu'il reçoive néanmoins l'expression de notre sincère reconnaissance.

M. Jules Doinel; notre ami et confrère M. Lucien Auvray, ancien élève de l'École des Chartes; nous allions oublier celui dont les affectueux conseils nous ont aidé à vaincre en partie les difficultés d'une première publication de textes, notre excellent ami M. Henri Stein, secrétaire de la *Société historique et archéologique du Gâtinais*.

LÉON MARLET.

Neuville-aux-Bois (Loiret), 1er avril 1885.

LISTE DES LETTRES

COMPRISES DANS CE RECUEIL

1.	A Monsieur de La Rochepot . . .	1er mars 1537.	Châtillon-s.-Loing.
2.	A Monsieur de Humières.	22 févr. 1538.	Paris.
3.	A Monsieur de Villandry	31 juillet 1538.	Lyon.
4.	Au connétable de Montmorency. .	31 août . . .	Chantilly.
5.	Au connétable de Montmorency. .	31 janv. 1550.	Rome.
6.	?.	29 mai 1550.	Boulogne-s.-Mer.
7.	Au maréchal de Brissac.	22 déc. 1550.	Blois.
8.	?.	4 mars 1551.	Orléans.
9.	?.	12 mars 1551.	Châtillon-s.-Loing.
10.	?.	25 mars 1551.	Châtillon-s.-Loing.
11.	?.	15 avril 1551.	St-Benoît-s.-Loire.
12.	?.	25 oct. 1551.	Bresle.
13.	Au maréchal de Brissac.	21 nov. 1551.	Yerres.
14.	?.	17 fév. 1552.	Chantilly.
15.	Au maréchal de Brissac.	2 juin 1553.	Fontainebleau.
16.	Au maréchal de Brissac.	20 oct. 1553.	Chantilly.
17.	Au maréchal de Brissac.	21 mai 1554.	Compiègne.
18.	Au maréchal de Brissac.	22 mai 1554.	Compiègne.
19.	Au maréchal de Brissac.	2 juillet 1554.	Marienbourg.
20.	Au maréchal de Brissac.	15 déc. 1554.	St-Germ. en Laye.
21.	Au maréchal de Brissac.	1er mars 1555.	Fontainebleau.
22.	Au cardinal d'Imola.	20 août 1555.	S-Germ. en Laye.
23.	A Monsieur de Beauregard. . . .	8 sept. 1555.	Écouen.
24.	A Madame de La Rochepot. . . .	7 nov. 1555.	Villers-Cotterets.
25.	Au maréchal de Brissac.	4 déc. 1555.	Anet.
26.	Au maréchal de Brissac.	22 déc. 1555.	Blois.
27.	A la duchesse de Ferrare.	31 mars 1556.	Amboise.
28.	A S. de l'Aubespine	25 avril 1556.	Blois.
29.	A S. de l'Aubespine	1er mai 1556.	Chambord.

1. Cette lettre a été transposée par erreur. Voyez page 44, note 1.

APPENDICE



I

A Monsieur, Monsieur de La Rochepot[1].

Monsieur, j'envoye ce porteur devers ma seur[2] pour l'advertir que je me trouveray à ses couches et de là luy ay donné charge de s'en allé devers vous pour sçavoir de voz nouvelles et aussy là où madame la mareschalle ma mère et moy nous vous pourrons trouvé après lesdictes couches, par quoy il vous playra le nous mander par cedict porteur qui nous trouverat à Muret[3], car nous avons bien grand envye de vous veoir et alors vous compteray bien au long de toutes nouvelles; qui sera cause que feray fin en me recommendant bien humblement à vostre bonne grâce, je pryeray Dieu, monsieur, qu'il vous doint en santé plus que très bonne et longue vie.

De Chastillon[4], ce premié jour de mars [1537].

Vostre bien humble et obéissant nepveu.

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Autographe], Bibl. Nat., *Manuscrits français*, vol. 3071, fo 41.

---

1. François de Montmorency, seigneur de La Rochepot (ou plutôt Roche-Pot), accompagna en Italie François Ier et fut pris à ses côtés à Pavie (1525), reçut le collier de Saint-Michel pour prix de ses services, ravitailla Thérouanne assiégée par les Impériaux (1537), fut l'un des négociateurs du traité (24 mars 1550) qui rendit Boulogne à la France, et mourut à la fin de l'automne 1551. (P. ANSELME, *Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la Couronne*, t. III, p. 603.)

2. Il s'agit ici de Madeleine de Mailly, dame de Roye, fille issue du premier mariage de Louise de Montmorency, sœur du Connétable et de M. de La Rochepot, avec Ferry de Mailly et remariée le 2 décembre 1514 au maréchal Gaspard I de Coligny-Châtillon dont elle eut trois enfants, qui devinrent le cardinal de Châtillon, l'amiral de Coligny et le seigneur d'Andelot. — Sa seconde fille, Charlotte, naquit le 3 mars 1537. Voy. Comte JULES DELABORDE, *Gaspard de Coligny, amiral de France* (Paris, 1878-82, 3 vol. in-8o), tome I, chap. I et II *passim*, notamment p. 38.

3. *Muret*, commune de Quend, canton de Rue, arrondissem. d'Abbeville (Somme), séjour favori de Charles de Roye, comte de Roussy, et de Madeleine de Mailly, sa femme.

4. *Châtillon-s.-Loing*, ch.-lieu de canton, arrond. de Montargis (Loiret).

II[1]

A Monsieur, Monsieur de Humières[2],
Chevalier de l'Ordre.

Monsieur, j'envoye ce porteur par devers vous pour sçavoir des nouvelles de monseigneur le Dauphin et de Madame et des vostres aussi. Je vous prie bien m'en voulloir mander et croire que, si je faisoys plus long séjour en cette ville, je ne seroi sans vous aller veoir. Avec cela l'espérance que j'ay que le Roy y sera bientost et que hors je vous verray me gardera d'y aller pour ce coup, et cependant, me recommandant bien fort à vostre bonne grâce, je prye le Créateur vous donner, monsieur, ce que plus désirez.

De Paris, ce XXIIe jour de février.

(man. prop.) Vostre humble et mellieur allié

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3128, fo 25.

III

A Monsieur de Villandry.

Monsieur de Villandry, je vous prye que veuillez demander au Roy ungne office de sergent que thenoyt celluy dont avez

---

1. Les termes de cette missive sont tellement vagues que nous sommes forcés de nous contenter pour elle d'une date très approximative. Cependant il faut remarquer que François de France, fils aîné de François Ier, étant mort sans alliance le 10 août 1536, « monseigneur le Dauphin et Madame » ne peuvent être que le futur Henri II et Catherine de Médicis, mariés le 27 octobre 1533. D'autre part, « le Roy », c'est-à-dire François Ier, mourut le 31 mars 1547. Notre lettre est donc comprise dans un espace de dix ans (22 février 1537-1547). Il nous est impossible de préciser davantage.

2. Jean II du nom, sire d'Humières, gouverneur des trois fils du Roi par lettres du 23 juillet 1535, puis chambellan du Dauphin et gouverneur de ses fils par celles du 1er octobre 1546, mort en juillet 1550. (P. ANSELME, VIII, p. 279.)

faict bailler l'office à la requeste de madame la mareschalle. Se faissant, me ferez plessir. Ledict office ne soroyt valloër plus de soixante escuz et est pour ung nommé Assigny, gouverneur de mes frères. Faisant fin, me recommandant à vous, priant Dieu, monsieur de Villandry, vous donner se que désirez.

Escript à Lion le dernier jour de juillet [1538][1].

(man. propr.) Vostre meilleur amy à jamais

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3050, f° 61.

IV[2]

A Monseigneur, Monsieur le Connestable.

Monseigneur, trouvant ce porteur sy à propos, qui s'en reva devers vous, je vous ay bien voulu escripre ce mot de lettre pour vous advertir que hyer madame la mareschalle ma mère et moy arrivâmes en ce lyeu, là où avons trouvé tout vostre petit mesnage se portant aussy bien qu'il est possible. Quant à la terrasse qu'on a commencé ceste année, je vous asseure, monseigneur, que la trouverez bien fort avancée, et suys asseuré que trouverez ce lieu très amandé depuys que en estes party. Monseigneur, nous partons d'icy aujourdhuy pour aller

1. Cette lettre est certainement antérieure à 1542, puisqu'il y est question du gouverneur des jeunes Coligny, Gaspard et François, qui firent leurs premières armes cette année-là. Mais, d'autre part, la coïncidence du séjour du cardinal de Châtillon à Lyon le 30 juillet et de la date de l'entrevue d'Aigues-Mortes (15 juillet 1538) nous autorise à croire qu'il revenait de cette célèbre assemblée au moment où il expédia le présent message.

2. Cette lettre ne peut être antérieure au premier février 1539 (1538 *v. s.*), date des lettres patentes qui conférèrent le bâton de connétable au baron (plus tard duc) Anne de Montmorency (P. ANSELME, VI, p. 228), ni postérieure au 12 juin 1547, époque de la mort de Louise de Montmorency, sœur de celui-ci, veuve en secondes noces du maréchal Gaspard I de Coligny et mère des trois Châtillon. (DELABORDE, *op. cit.*, I, p. 55.) Vraisemblablement elle doit être placée après la disgrâce du Connétable, soit entre 1541 et 1546.

veoir monsieur de la Roche[1] qui est à Mâcon, et en atandant que viendrés de deçà nous ne bougerons de ce pays.

Monseigneur, je me recommende très humblement à vostre bonne grâce, en pryant Dieu qu'il vous doint en santé pleine et très bonne et longue vye.

De Chantylly[2] ce dernier jour d'aoust.

Vostre très humble et très obéissant nepveu,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Autographe], B. N., *f. français*, 2996, f° 140.

V

A Monseigneur, Monsieur le Connétable.

Monseigneur il y a dix ou douze jours que monsieur le cardinal Rodolphy[3] se trouva mal d'une descente de *caterre*[4] qu'il le pressa tellement que l'on eust bien affayre à le saulver et, afin qu'il fust mieux secouru de tout ce qu'il aura besoing, il sortit le lendemain que son mal luy vint du conclave pour s'en aller en son logis là où il s'estoit guary, ainsi que ung

---

1. M. de La Rochepot, frère du destinataire (voy. p. 1, note 1).

2. *Chantilly*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Senlis (Oise). Le connétable de Montmorency y avait un superbe château, qui en 1632, à la mort de son petit-fils Henri, décapité à Toulouse pour avoir trempé dans la révolte du duc d'Orléans, frère de Louis XIII, passa au prince de Condé, beau-frère du défunt; il appartient aujourd'hui à M. le duc d'Aumale, qui l'a fait splendidement restaurer.

3. Nicolas Ridolfi, fils de Pierre Ridolfi, citoyen de Florence, et de Contessina de Médicis, sœur du pape Léon X. Cardinal en 1517, il jouissait d'une telle réputation que, à la mort de Paul III, on le crut digne de succéder à ce pontife : mais il mourut pendant le conclave tenu à cet effet. (MORÉRI, *Grand dictionnaire historique*, art. Cardinaux et Ridolfi.) C'est cet évènement tragique qui est raconté ici en détail. La célèbre Catherine de Médicis était cousine issue de germain du cardinal Ridolfi.

4. Il faut lire *catarrhe*. Les anciens y voyaient un flux d'humeur qui de la tête tombait sur les membranes muqueuses. (LITTRÉ et ROBIN, *Dictionnaire de médecine, de pharmacie et de chirurgie*, art. Catarrhe.)

chacun pensoyt et espérions dans deulx jours qu'il deubt retourner en cedict conclave : Mais à ce soyr, environ une heure de nuict, après avoyr soupé fort à son ayse en devisant, il est mort souldenement estant assis en sa chayre sans que nul des siens s'en soyt peu aparcevoyr jusques à ce que l'on l'ayst veu mort; quy est une fort grand perte pour tout ce colliège, car il fault que vous penséz, monsieur, que c'estoit le cardinal de toute cette compagnie le mieulx garny de toutes vertus et perfections convenables à ung personage tel qu'il estoyt. Je ne vous diray point combien il estoyt seur et fidèle pour le Roy et tout ce quil luy touche : car vous le scavés il y a longtemps. Par quoy, monsieur, je vous puys asseurer que ceste mort est merveilleusement mal venu à propos, mesmes veü le lieu là où nous sommes pour la défaveur que ce sera à toute nostre part, de façon que j'ay grand peur que ce nous soyt ung fort maulvais présage.

Monsieur, il fault que je vous dye la façon de laquelle nous use monsieur le cardinal de Guyse[1] que je trouve fort estrange : Car il n'est point à croyre le peu de compte qu'il faict ordinèrement de tous nous aultres hors monsieur le cardinal de Ferrare[2], de façon que tout ce conclave entièrement s'en mocque, disant que nous tous ne servons que de nombre. Et enquores,

---

1. Charles de Lorraine, fils puîné de Claude, premier duc de Guise, et frère du duc François, naquit à Joinville en 1525, fut nommé archevêque de Reims à quinze ans, cardinal à vingt, dirigea les finances et les affaires religieuses pendant le règne de François II, montra une rigueur sauvage à l'égard des Calvinistes, surtout après la conjuration d'Amboise (1560), mais ne put naturaliser en France l'infâme tribunal de l'Inquisition si florissant en Espagne. Il représenta les catholiques au colloque de Poissy (1561), parut au concile de Trente (1563) et trouva dans les guerres de religion une carrière où il put déployer son intolérance et sa cruauté en même temps que les ressources d'une intelligence supérieure. Sa fin, peu après l'avènement d'Henri III, fut soupçonnée d'avoir été le résultat du poison. Il avait porté le titre de *Cardinal de Guise* jusqu'à la mort de son oncle Jean (voy. *infrà* p. 6 no 2), depuis lors il signa toujours *Cardinal de Lorraine*. (RENÉ DE BOUILLÉ, *Histoire des ducs de Guise*, t. I et II, *passim.*)

2. Louis d'Est, fils cadet d'Alphonse I d'Est, duc de Ferrare, et de la trop fameuse Lucrèce Borgia, né le 24 août 1509, vécut longtemps à la cour de France, fut nommé cardinal en 1539, obtint successivement les

pour tous jours fayre congnoistre le peu d'estime qu'il faict de nous tous, quant il a voullu dépêcher le sieur Ville, il est allé en la chambre de monsieur le cardinal de Bourbon[1], là où estoyt monsieur le cardinal de Lorraine[2], et là avec monsieur le cardinal de Ferrare il a tenu ledict Ville longuement, luy faisant entendre ce que bon luy a semblé, sans fayre appeller ung de tous nous aultres, hors monsieur le cardinal de Vendosme[3] qu'il a faict venir sur la fin; dont je puys asseurer que toute ceste compagnie est fort indignée du déprisement qu'il a de nous. Quant à moy, Monsieur, il fault que je vous dye

---

évêchés de Milan, de Lyon et de Narbonne, gouverna le duché de Parme au nom des Français de 1552 à 1554, assista au colloque de Poissy et mourut en 1572 avec la réputation, commune d'ailleurs dans sa famille, de grand protecteur des lettres et des arts. (MORÉRI, art. Est.)

1. Louis de Bourbon, quatrième fils de François, comte de Vendôme, né à Ham le 2 janvier 1493, fut promu cardinal le 1er juillet 1517; il était déjà évêque de Laon. Le premier, il posséda en commende l'abbaye de Saint-Denis, devint archevêque de Sens vers la fin de 1535, assista au conclave qui élut le pape Paul III et mourut le 11 mars 1536. (P. ANSELME, II, p. 114.)

2. Jean de Lorraine, second fils du duc de Lorraine René II et frère aîné de Claude, premier duc de Guise, né à Bar le 9 avril 1498, fut créé cardinal en 1518 et archevêque de Reims en 1533. Il remplit coup sur coup deux ambassades auprès de Charles-Quint. La première (avril 1536) ne réussit pas; la seconde aboutit à la conclusion de la trêve de Nice (31 mai 1538). Envoyé ensuite en Allemagne, il encourut bientôt la disgrâce de François Ier qu'alarmait la popularité toujours croissante de la maison de Guise. Il vécut dès lors dans la retraite, dont il ne sortit plus que pour aller assister au conclave assemblé pour le remplacement de Paul III. Le nouveau roi Henri II avait porté son nom en tête de la liste des candidats par lui proposés au choix des cardinaux. Ce fut durant son retour de Rome qu'il acheva sa carrière, le 26 avril 1550. Sa nature généreuse jusqu'à la prodigalité, son esprit délié, son amour pour les arts et les lettres, furent malheureusement ternies par des mœurs plus que légères. (BOUILLÉ, *op. cit.*, I, p. 97, 101, 126, 129, 133, 210, 232.)

3. Charles de Bourbon, frère d'Antoine, roi de Navarre, et de Louis, prince de Condé, né à la Ferté-sous-Jouarre le 22 décembre 1523, reçut le titre de cardinal le 9 janvier 1548, et devint successivement évêque de Nevers (1540), puis de Saintes (1544), enfin archevêque de Rouen (1550). En 1556, date de la mort de son oncle Louis (voy. *suprà*, no 1), il quitta son titre de cardinal de Vendôme pour celui de cardinal de Bourbon. D'une intelligence médiocre, il joua durant les guerres de religion un véritable rôle de dupe, et, à la mort de Henri III, fut élu roi de France par le

vérité que je ne m'en puys contenter, me souvenant fort bien que, à l'élection du pape Paule[1], ceulx qui pour lors manyoyent les affayres du feu Roy communiquoyent d'aventage avec les autres cardinaux que ne font ceulx-cy, mesmes aulx chouses quy ne touchent que le papat : Car du démènement des aultres affayres, il n'y a celluy quy s'en vousist entremetre sinon d'aultant qu'il congnoistroyt qu'il plairroyt au Roy qu'il s'en mellat. Mais de nous dépriser tant en ce faict icy là où chacun y a aultant de voix que le plus grand seigneur, il est fort malaysé à suporter, et vous supply, Monsieur, me fayre tant de bien de que de m'en mander là-dessus vostre oppignion : Car, sy le Roy l'entend, je prendré pacience. Touteffoys, il me semble que, au partir, ledict seigneur nous tint ung langage qu'il sembloyt quy se confiât en nous plus qu'on ne nous le veult faire icy entendre. Et aussy, à dire la vérité, je ne puys croyre que ledict seigneur l'entende : Car l'on ne peust tenir sy secrettes icy les praticques que de tous endrois l'on ne les entende incontinent. Vous scavés, Monsieur, que en telles chouses il est bien aysé de contenter telles gens que sommes quy ne désirons aultre chouse que fayre service au Roy, comme povés pencer, sans faire congnoistre à tout ce colliège comme le Roy se fye en nous, quy est une deffaveur telle que au lieu d'en raporter faveur, il y aura de la mocquerie à la fin aussy bien pour eulx que pour nous.

Voyla, Monsieur, comme nous sommes traictés, et vous asseure que cella n'ayde point pour le faict de ceste ellection, de façon qu'il y a deulx cardinaux Italliens de nostre cousté, qui sont fort ébranllés pour nous laisser.

Monsieur, il vous plaira ne communiquer à guères de per-

---

parti de la Ligue. Il mourut le 9 mai 1590 à Fontenay-le-Comte (Vendée), prisonnier de son neveu Henri IV, dont il avait à son heure dernière solennellement reconnu les droits. Notons en passant qu'il avait succédé en 1571 au cardinal de Châtillon comme évêque de Beauvais. (P. Anselme, I, p. 329.)

1. Paul III. Odet de Coligny avait assisté à l'élection (13 octobre 1534) de ce pontife, qui mourut le 10 novembre 1549 et eut pour successeur Jules III (8 février 1550). (Moréri, art. *Paul III*.)

sonnes ceste lettre, et me mander comme il vous semble que je me doibs gouverner avec ce seigneur icy, qui est le plus estrange que je ne congneus de ma vie, comme j'espère qu'entendrés d'aultres que de moy.

Monsieur, je me recommende très humblement à vostre bonne grâce et pry Dieu qu'il vous doint en la sienne l'heureuse et longue vye que vous désire.

De Rome ce xxxi[e] janvier [1550].

Votre très humble et très obéissant nepveu,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Autographe], B. N., *f. français*, 3126, f[os] 33 et 34.

VI[1]

. . . .

fere desdicts meubles que pour la rétention d'iceulx et le croyre au surplus de ce qu'il vous dira de cest affere de ma part, vous asseurant que, comme je vous ay dict, l'occasion s'offrant, j'ay bonne espérance vous fere congnaistre que je me sens que m'avez faict en cest endroict; mais ce sera d'aussy bon cueur que je prye Dieu vous tenir en sa saincte et digne garde.

De Boulogne[2], ce xxix[e] jour de may 1550.

Mais, que je vous voys, je vous diray comme toutes choses auront esté desportées.

(man. propr.) Le bien vostre

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20461, p. 39.

---

1. Pour les lettres VI, VIII-XII et XIV, voy. Introduction.

2. *Boulogne-sur-Mer*, chef-lieu d'arrondissement du département du Pas-de-Calais. Cette ville, tombée au pouvoir des Anglais, fut rendue à la France le 24 mars 1550 à la suite de longues négociations que précipita la menace d'un siège. Les troupes françaises l'occupèrent le 25 avril, et le

VII

A Monsieur, Monsieur le mareschal de Brissac[1],
Gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Piémont.

Monsieur, j'ay esté très aise d'entendre tousjours de voz bonnes nouvelles tant par la lettre que m'avez escripte du xie de ce moys que par le rapport de monsieur de Bonnyvet[2] qui m'a asseuré que vous portez autant bien par delà qu'il est possible, et vous advise que je ne sçauroys avoir plus grant plaisir que d'estre souvent adverty que continuez en cest estat et bonne disposition, ainsy que j'en ay l'espérance au plaisir de Dieu. Au demeurant je pense, monsieur, que vous aurez à la fin faict si bonne myne et monstré telle contenance que voz voysins se tiendront tout coy sans rien auser entreprendre ny en faire aulcun semblant, comme il est vraysemblable. Je vous prie, s'il survient de pardelà chose qui mérite, que m'en faciez tous-

---

15 mai Henri II y fit son entrée solennelle. (Delaborde, *op. cit.*, I, p. 65-89.) Il n'est pas étonnant que le cardinal de Châtillon, à son retour de Rome, ait gagné cette ville qui lui rappelait en même temps un triomphe national et la glorieuse part qu'y venaient de prendre ses deux frères. D'ailleurs, la cour s'y trouvant, c'était là qu'il devait aller rendre compte au Roi de sa conduite au récent conclave.

1. Charles de Cossé, comte de Brissac, connu dans l'histoire sous le nom de maréchal de Brissac, naquit en 1507. Il fut nommé gouverneur du Piémont en 1550, après avoir remporté plusieurs succès sur les Impériaux et les Anglais. Il réorganisa l'armée, força Ferdinand de Gonzague à lever le siège de Parme, s'empara de Quiers, Verceil, Ivrée, tint victorieusement tête en plusieurs rencontres au duc d'Albe, devint gouverneur de Picardie en 1559, contribua à la reprise du Havre sur les Anglais (1563) et mourut à Paris le 31 décembre 1563. (P. Anselme, VII, p. 205.)

2. François Gouffier, seigneur de Bonnivet, fils de l'amiral de Bonnivet et de Louise de Crèvecœur, sa seconde femme, se trouva à la bataille de Cérisoles (1544) et au ravitaillement de Thérouanne (1553), et mourut colonel général de l'infanterie française en Piémont, en décembre 1556, sans avoir été marié, d'une blessure reçue au siège d'Ulpian. (P. Anselme, V, p. 615.)

jours part, vous asseurant que de mon costé je ne fauldray aussy vous départir des nouvelles de deçà qui sont à présent à l'accoustumé, faisant toute ceste compaignie fort bonne chère; et en cest endroit je me recommenderay humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner, monsieur, ce que plus désirez.

De Bloys, ce XXIIe de décembre 1550.

(man. propr.) Mon frère Chastillon[1] est arrivé en ceste compagnie depuys peu de jours quy se porte fort bien; il est vray qu'il y paret enquores de sa malladie. L'ambassadeur de l'Empereur n'est plus revenu depuys quy me faict croyre que son maistre est assez empêché allieurs sans s'amuser à sy peu de chouse de nostre cousté.

Vostre humble et mellieur cousin

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20523, fo 2.

VIII

. . . .
porteur que mon frère Chastillon envoye à la court pour vous advertir de m'escrire par luy à son retour des nouvelles qui seront survenues depuis mon partement et de ce que je vous donnay en charge partant de là, vous advisant que je seray très aise d'en entendre le plus souvent que m'en pourrez mander et que je partz demain matin de ceste ville pour m'en aller coucher à Sainct Benoist[2], et de là après y avoir esté quelques

---

1. Gaspard de Coligny, frère puîné d'Odet; il était seigneur de Châtillon depuis que celui-ci avait embrassé l'état ecclésiastique; le 11 octobre 1552, la charge d'amiral lui fut conférée. C'est lui qui fait l'objet du grand ouvrage précité de M. le comte Jules Delaborde.

2. *Saint-Benoit-sur-Loire*, canton d'Ouzouer-sur-Loire, arrondissement de Gien (Loiret), abbaye bénédictine fondée au commencement du VIIe siècle, possédée en commende par le cardinal de Châtillon depuis le 20 octobre 1550. (DU BOUCHET, *Preuves de l'histoire de la maison de Coligny*, p. 395.)

jours parfaire le reste de mon voyage. A tant je prieray le Créateur qu'il vous maintienne en sa saincte grâce.

D'Orléans, ce IIIIe de mars 1550 (1551 *nouveau style).*

(man. propr.) Mandés moy aussy ce quy aura estay dépesché de ce dont je vous avoys donné le mémoyre.

Le bien vostre

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20461, p. 35.

IX

. . . .
une lettre que j'escriptz à monsieur le connestable, laquelle vous luy présenterez avec mes très humbles recommendations à sa bonne grâce. Vous baillerez aussi au bailly du palais une lettre que je luy escriptz et en solliciterez la responce pour me renvoyer incontinent ce porteur. Au demeurant, mandez moy ce que vous avez faict pour les expéditions que je vous ay faict laisser par messire[1] , tant pour moy que pour monsieur le marquis de Nelle[2], et vous souvenant que à la court

Les plus pressans sont iceulx
Qui le plus souvent font mieulx

leurs besongnes. A tant je feray fin en priant le Créateur vous donner sa saincte grâce.

De Chastillon, ce XIIe de mars 1550 (1551 *n. s.*).

(man. propr.) . . . . . . que me mandés ung. . . . . . de la compagnie, vous . . . . . . [u]ne lettre que j'escrips

---

1. Le nom est resté en blanc.

2. Louis de Sainte-Maure, comte de Joigny et de Nesle. Cette dernière seigneurie, souvent orthographiée *Néelle* ou *Nelle*, canton d'Oisemont, arrondissement d'Amiens (Somme), fut érigée en marquisat par lettres patentes de janvier 1546 *(n. s.)*. Le premier marquis de Nesle mourut le 9 septembre 1572. (P. ANSELME, V, p. 13.)

à Borde . . . . . . pour la luy fayre [parvenir partout où] il sera.

Le bien vostre

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20461, p. 37.

X

. . . .
celles que vous m'avez envoyées par mon lacquetz, et pour tousjours entendre des nouvelles de par delà, j'ay dépesché la Bretesche[1], présent porteur, par lequel je seray bien aise que me mandiez ce que vous aurez appris depuis. Remettant le demeurant sur sa suffisance, je prieray le Créateur vous tenir en sa saincte et digne grâce.

De Chastillon, ce xxve de mars 1550 (1551 *n. s.*)

Envoyez moy par ce porteur la response du bailly du palais et me mandez ce que monsieur le connestable aura respondu sur ce que je luy avois escript touchant l'assignation contre mes moynes de Sainct-Jehan de Sens[2].

(man. prop.) Le bien vostre

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20461, p. 29.

XI

. . . .
demain de ce lieu pour m'en retourner trouver le Roy à Amboyse où je fais mon compte d'estre dimanche[3] prochain pour

1. Sans doute un valet du cardinal.
2. L'abbaye Saint-Jean de Sens appartenait en commende à Odet de Coligny depuis le 20 octobre 1550. (DU BOUCHET, p. 395.)
3. Le 20 avril.

tout le jour, vous advisant que je seray très aise que samedy[1] au disner vous vous rendiez vers moy à Bloys affin que je puisse entendre de vous des nouvelles tant de mon logis qne d'aultres choses qui seront survenues pardelà depuis mon partement. Sur ce je prieray Dieu vous tenir en sa saincte grâce.

De Sainct-Benoist, ce xve d'avril 1550 (1551 *n. s.*)

(man. propr.) Le bien vostre

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original), B. N., *f. français*, 20461, p. 27.

XII

. . . .

laquelle vous baillerez au receveur des cens pour la fere tenir où elle s'adresse. Je vous envoye aussy une lettre que j'escript à Catherin Jehan, tenant la poste à Lyon, que vous luy ferez tenir par la poste. Au demeurant, mandez moy, sy vous ne venez vous-mêmes, des nouvelles de la compagnye et si le sieur Dominicque est dépesché ou quant on le dépeschera et si avez envoyé à ma seur de Caen[2] ses deux lettres de cachet par son homme que je vous avoye laissé. Et à Dieu qui vous ayt en sa garde.

De Bresle[3], ce xxvme d'octobre 1551.

(man. propr.) . . . . . . les lettres que j'escrips à mon-

1. Le 19 avril.

2. Louise de Mailly, sœur aînée de madame de Roye (voy. p., 1, n° 2), entrée en religion vers l'époque du mariage de celle-ci, abbesse de la Trinité de Caen, morte à ce poste en 1534. (DELABORDE, *op. cit.*, p. 24.)

3. *Bresle*, canton de Nivillers, arrondissement de Beauvais (Oise). Les évêques de Beauvais y avaient un château.

[sieur le conestable], je les luy envoie par la . . . .
monsieur le conestable affin . . . . . dilligence.

Le bien vostre

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20461, p. 33.

XIII[1]

A Monsieur de Brissac,

Mareschal de France, gouverneur et lieutenant-général
Pour le roi en Piedmond.

Monsieur, se présent porteur secrétaire de mon frère Andelot[2] s'en [va] vers son maistre tant pour luy porter quelque argent que pour luy faire service; n'ayant pour le présent personne auprès de luy quy luy en [p]uysse faire. . . . .
je vous prie de moienner envers dom Fernand son . . . . .
à ce qu'il puysse passer et soy rendre vers son maist[re], et vous nous ferés plaisir tel que vous le pouvez penser. Je [ne] vous feray pour ceste heure plus long discours n'ayant matière pour le présent quy le mérite; qui sera l'endroict où je me recommanderay de bon cueur à vostre bonne grâce, suppliant le Créateur vous donner, monsieur, en santé bonne et longue vye.

De Yerre[3], ce xxi[e] de novembre 1551.

(man. propr.) Vostre h[umble] et mellieur cousin

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20523, f° 74.

---

1. Cette lettre a été très détériorée par l'humidité. Plusieurs mots ont complètement disparu et n'ont pu être rétablis. Les premières lignes ont été imprimés par M. Delaborde. *(Op. cit.*, I, p. 107.)

2. François de Coligny, seigneur d'Andelot, était prisonnier des troupes impériales depuis le mois de juillet précédent. Pour cette captivité, qui fut très dure et qu'il subit à Milan, cf. DELABORDE, *op. cit.*, I, 124-227 *passim*.

3. *Yerres*, canton de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

XIV

. . . .
ce que m'avez mandé de la valeur tant de l'abbaye dont vous avoye donné charge de vous enquérir que des boys d'icelle, et pource que telle qu'elle est j'ay envie de la retirer, vous regarderez de vostre part à y tenir la main avecques monsieur de la Cazedieu[1], à qui j'ay escrips pour la récompense que demande celuy qui la tient. A tant je priera ley Créateur vous tenir en sa saincte garde.

De Chantilly, ce XVII[e] de febvrier 1551 (1552 *n. s.*)

(man. propr.) Le bien vostre

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20461, p. 31.

XV

A Monsieur, Monsieur le mareschal de Brissac,
Gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Pyémont.

Monsieur, j'ay cejourd'huy receu deux lettres de vous du XXII[e] et XXVII[e] du passé, ensemble celles que m'avez envoyées de monsieur d'Andelot, mon frère, par lesquelles j'ai esté très aise d'entendre de voz bonnes nouvelles et des siennes, et vous

---

1. C'est-à-dire l'abbé de la Case-Dieu, monastère relevant du diocèse d'Auch, aujourd'hui commune de Beaumarchés, canton de Plaisance, arrondissement de Mirande (Gers), qu'il ne faut pas confondre avec celui de la Chaise-Dieu, situé en Auvergne, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire). (*Gallia Christiana*, I, col. 1034.) Son abbé était alors Jacques du Faur, qui la gouvernait depuis 1533. Sans doute l'affaire qui motiva cette lettre et qui semble avoir eu pour objet l'acquisition de l'abbaye par Odet de Coligny ne put se conclure, car son successeur fut un parent de l'abbé actuel. Jacques du Faur.

remercie de bien bon cueur de la peine qu'en prenez, et, suyvant ce que me mandez, je vous envoye la response que je faiz à mondict frère, vous suppliant, Monsieur, la luy vouloir faire tenir, et, quant vous recevrez d'aultres lettres de luy addressantes à moy, que me les envoyez aussy seurement; qui sera l'endroict où je me recommenderay humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu qu'il vous doint, monsieur, bonne et longue vie.

De Fontainebleau, ce IIe de juin 1553.

(man. propr.) Je suys fort ayse de ce que les Allemans sont arrivés en Piedmont, estant bien asseuré que vous ne fauldrés de les mettre bientost en œuvre.

Vostre humble et mellieur cousin,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20524, fo 41.

XVI

A Monsieur, Monsieur le mareschal de Brissac,
Gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Piedmont.

Monsieur, je vous remercie bien humblement de la bonne souvenance qu'il vous plaist avoir de moy et me départir si souvent de voz nouvelles par tous ceulx qui viennent de deçà de votre part, mesmes par voz lettres du XIIIe de ce moys, de quoy je ne vous sçauroys myeux sattisfaire ne me revancher pour ceste heure que de vous rendre certain du continuel amendement de monsieur le connestable, qui se voit graces à Dieu à veue d'œil luy venir ordinairement journellement, de façon, monsieur, que depuis que je vous ay escript le commancement de sa guérison, mesmes depuis qu'il a gaagné sa maison (qui fut le XVIIIe de ce moys) et veu son mesnaige, il semble qu'il soit quasy en son naturel, n'ayant plus besoing que d'avoir recouvert ung petit de force pour se pouvoir quelquefoys pourmener et prendre l'air. Au reste, monsieur, vous adviserez s'il vous plaist où je vous pourray faire plaisir e

service, comme celluy qui s'y employera de telle affection et bonne volonté, que je me voys humblement recommender à vostre bonne grâce, en priant Dieu, monsieur, vous donner bonne vye et longue.

De Chantilly, ce xxe octobre 1553.

(man. propr.) Vostre humble et mellieur cousin,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20524, f° 53.

XVII

A Monsieur, Monsieur le mareschal de Brissac,
Gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Piedmont.

Monsieur, oultre que monsieur de Bonyvet retournant vous trouver en Piedmont vous comptera bien au long des nouvelles de ceste compaignye et ce myeulx que ne sçauroit fere nul aultre, si n'ay-je voullu faillir à me ramentevoir tousjours en vostre bonne souvenance, comme cellui qui entre tous voz parens et amys est le plus aise entendre de voz nouvelles et prospérité, ayant pryé mondict sieur de Bonyvet de vous dire des myennes et de l'asseurance qu'il vous donnera de l'envye et bonne volonté que j'ay à faire quelque chose pour vous où il vous plaist m'employer. Qui sera tout ce que je vous puis pour ceste heure escripre, sinon de fere mes humbles recommandations à vostre bonne grâce, priant Dieu, monsieur, vous donner bonne vye et longue.

De Compiègne, ce xxie de may 1554.

(man. propr.) Vostre humble et mellieur cousin,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20524, f° 82.

XVIII[1]

A Monsieur, Monsieur le mareschal de Brissac,
Gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Piedmont.

Monsieur, monsieur l'admyral, mon frère et moy, escripvons présentement aux sieurs de Bricquemault[2] et cappitaine Salveson pour chose qui importe grandement à mon frère Andelot et à ma seur sa femme, d'aultant que c'est pour les plus presséz affaires de leur maison, à quoy il est besoing qu'ilz pourvoyent promptement, et principallement que madicte seur retourne pardeçà le plus tost qu'elle pourra pour y donner ordre, deppendant le tout d'elle. Il vous plaira, Monsieur, envoyer ausdicts sieur de Bricquemault et Salveson[3] le plus tost et le plus seurement que fere ce pourra ce que nous leur escripvons, leur commandant, s'il vous plaist, de vostre part de fere incontinant le contenu, et nous en mander la responce; et en ce faisant, Monsieur, vous nous ferez à tous fort grant plaisir en continuant ceulx que vous nous avez tousjours en cest endroit faictz; me recommandant pour fin de lettre bien humblement à vostre bonne grâce, priant le Créateur vous donner bonne vye et longue.

De Compiengne, ce XXIIe jour de may 1554.

(man. propr.) Vostre humble et mellieur cousin

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français,* 20524, fo 75.

---

1. Imprimée partiellement par M. Delaborde (*op. cit.*, I, p. 136).

2. Né vers 1502, François de Beauvais, seigneur de Briquemault, servit avec distinction en Italie, et sa valeur lui acquit le renom d'un des meilleurs capitaines de l'époque. Ami de Coligny, il prit une part éclatante à la première et à la troisième guerre civile. Lors de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), il se réfugia dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre; mais, contre le droit des gens, en fut arraché par ordre de Charles IX, jugé, condamné et décapité le 27 octobre 1572. (HAAG, *la France protestante*, art. *Briquemault*.)

3. Sur Jacques de Salvoison et ses exploits en Italie, voir la notice que lui a consacrée Brantôme. (Éd. Lalanne, IV. p. 97-120.)

XIX

A Monsieur, Monsieur le mareschal de Brissac,
Gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Piedmont.

Monsieur, estant seur que vostre secretere présent porteur vous rendra bon compte de tout ce qui est succeddé en ceste armée depuis les nouvelles que je vous manday du departement de monsieur le connestable d'avecques le Roy, je ne vous en feray aultre discours, ny aussi de la délibération que icellui seigneur a prise depuis qu'il est arrivé en son camp, qui fut le dernier du passé, de ce qu'il veut faire après ceste conquête de Maryembourg[1], m'asseurant, monsieur, que vous en entendrez la certaineté par la dépesche que vous porte vostredict secretere auquel pareillement je me remetz de tout, ne voullant pour fin de lettre que me ramentevoir seullement à vostre bonne grâce, à laquelle bien humblement je me recommande, en priant le Créateur, Monsieur, vous donner bonne vye et longue.

De Maryenbourg, ce IIe de juillet [1554].

(man. propr.) Vostre humble cousin et amy

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20524, fo 90.

XX

A Monsieur, Monsieur le mareschal de Brissac,
Gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Piedmont.

Monsieur, je receuz hier vostre lettre du XXIIe du passé, faisant mention de l'arrivée de monsieur Danville[2] par delà et de la bonne volonté que vous avez envers luy, de laquelle je ne

---

1. *Marienbourg*, ville forte de la Belgique (province de Namur), fut prise par les Français sur les Impériaux en 1554. Le cardinal de Châtillon nous apprend ici la date exacte de cette conquête (1er juillet).

2. Henri de Montmorency, second fils du connétable, naquit le 15 juin 1534, fut connu sous le nom de baron de Damville jusqu'en 1579, où la

faiz aucun doubte, m'asseurant bien que, estant sorti du lieu dont il est et ayant si bonne envye de bien faire, vous ne luy vouldrez porter moindre affection que à vostre propre filz et ne laisserez passer nulle occasion de luy faire tout le plaisir et avancement que vous pourrez; qui me gardera de vous le recommender aultrement sinon d'aultant que je l'ayme comme vous et espère qu'il ne partira point d'auprès de vous sans apprendre beaucoup de bonnes choses par vostre exemple et fréquentation.

Quant à l'aultre poinct de vostre lettre, j'estime bien, Monsieur, que vous n'aurez pas si grant moyen de faire telles exécutions sur voz voisins, comme vous pourriez faire si vous aviez plus grandes forces, et que, avec le nouveau renfort qui vous a esté envoyé de deçà, les vieilles bandes italliennes vous feussent demourées et croy que tout chacun le pensera bien ainsy, si est ce, monsieur, qu'on a si bonne opinion de vous et que par vostre prudence vous sçaurez conduire les choses si dextrement qu'il n'y a celluy de ceste compaignie qui n'espère et attende quelque bon effect de vostre entreprise, et de ma part je n'en ay moins d'espérance que de désir tant pour l'affection que j'ay aux affaires du Roy que aussy pour l'accroissement de vostre honneur et réputation par la suitte de vostre bonne conduitte.

Au demourant, monsieur, je vous envoye ung pacquet de lettres adressant au capitaine Selveson, affin qu'il vous plaise

---

mort sans enfants de son frère aîné, François, lui donna le duché de Montmorency. Il fit sa première campagne en Lorraine et fut du nombre des défenseurs de Metz, passa ensuite en Piémont (voy. ci-dessus), tomba au pouvoir de l'ennemi à la fatale journée de Saint-Quentin, prit le prince de Condé à la bataille de Dreux (décembre 1562), fut pourvu, après la démission de son père, du gouvernement du Languedoc (1563), reçut le bâton de maréchal en 1566 et prit une part glorieuse à la bataille de Saint-Denis (novembre 1567). A la mort de Charles IX, il se retira dans son gouvernement où il demeura près de vingt ans sans vouloir reparaître à la cour; durant cette période, il favorisa tour à tour les différentes factions politico-religieuses. Henri IV lui donna l'épée de connétable (1593) et lui conféra l'ordre du Saint-Esprit (1597). Il parut encore au siège d'Amiens et vécut ensuite dans la retraite. Il mourut le 2 avril 1614. (P. Anselme, VI, p. 230.)

luy faire tenir promptement et seurement, d'aultant que ce sont lettres pour monsieur d'Andelot, mon frère, que je désire fort qu'il puisse recevoir par les moiens que ledict Selveson a de les luy faire bailler. Sur ce, je me recommenderay humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu qu'il vous doint, monsieur, bonne et longue vye.

De Saint-Germain en Laye, ce xve décembre 1554.

(*man. propr.*) Vostre humble et mellieur cousin

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français,* 20525, f° 10.

XXI[1]

A Monsieur de Brissac,

Mareschal de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Piémont, en Piémont.

Monsieur, pour ce que nul de nous ne peult pour le présent escrire à mon frère Andelot, ne le voulant le castellan de Milan[2] ny son lieutenant plus permettre que à ma seur d'Andelot seullement, j'envoye présentement au cappitaine Salveson tout ce qu'elle escrit à mondict frère et mesmement quelques mynuttes de quelque ratiffication, auctorisation et procuration qui luy importent et qu'il est de nécessité que mondict frère face expédier par delà pour ses affaires. Je vous supplie, monsieur, en continuant tousjours ce qu'il vous a pleu parcydevant fere pour mondict frère et pour nous, de faire incontinant et seurement tenir ledict pacquet audict Salveson. Si, en récompence, je puys pardeça quelque chose pour vous, vous estes bien certain, monsieur, que je ne m'espargneray à m'y employer. Me remettant au surplus de toutes autres nouvelles de deçà sur ce que l'on vous en escrit de tous endroictz, seullement pour ceste foiz, je me recommanderay à vostre bonne

1. Presque intégralement imprimée par M. Delaborde (*op. cit.*, I, p. 138).
2. C'est-à-dire capitaine du château (*italien* : castellano).

grâce, et prieray le Créateur, monsieur, vous donner bonne vye et longue.

De Fontainebleau, ce premier jour de mars 1554 (1555, *n. s.*).

(man. propr.) Vostre humble et mellieur cousin,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20525, fo 13.

XXII[1]

A Monsieur, Monsieur le cardinal de Immola[2].

Monsieur, vous ne trouverez, s'il vous plaist, estrange si plus tost je ne vous ay faict dépescher pour la permission du Roy que vous avez demandée de vendre des boys en vostre abbaye de Beaubec[3] dont vous m'avez long temps a escript, ayant voulu attendre l'opportunité qui ne s'y estoit encores poinct présentée. Mainctenant je vous puys asseurer que ledict seigneur vous a accordé ladicte permission, mais seullement pour deux mille escuz, dont je vous envoye le brevet du commandement qu'il en a faict et l'aurez, s'il vous plaist, pour aggréable; m'asseurant qu'après le temps d'icelle permission expiré, il sera facille d'en avoir une aultre semblable pour satisffaire entièrement à ce que vous avez demandé, et ne fauldray de m'y employer de mesme volunté que j'ay faict en

---

1. Communication de M. le baron de Schickler. (Voy. *Introduction.*)

2. Jérôme Dandini, né en 1509 à Céséna en Romagne (Italie), étudia le droit à Bologne, et, étant allé à Rome, il acquit un grand crédit à la cour pontificale et fut nommé évêque d'Imola (Romagne). Les papes Paul III et Jules III l'employèrent : le premier l'envoya en France en qualité de nonce; le second lui conféra la barrette cardinalice (1551). Dandini occupa encore de hautes fonctions et mourut à Rome le 4 décembre 1559. (MORÉRI, art. *Cardinaux* et *Dandini.*) Le cardinal de Châtillon avait écrit précédemment à ce personnage une autre lettre dont nous n'avons pu nous procurer le texte. Elle est datée de Paris, le 11 février 1554 *(n. s.); vente de M. Eug. Charavay, 25 janvier 1885.* Voir à l'appendice.

3. Aujourd'hui *Beaubec-l'Abbaye,* commune de Beaubec-la-Rosière, canton de Forges, arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure).

ceste-cy, comme celluy qui vous peult bien asseurer, Monsieur, que vous n'avez par deçà amy qui de meilleur cueur vous y face plaisir et service que moy. Si j'eusse congneu icy qui se meslast de vos affaires, je luy eusse faict dire qu'il eust eu à lever vostredicte permission. Vous en pourrez escripre par la première dépesche à qui bon vous semblera, lequel en sera suyvant ledict brevet promptement expédié. Je me vays en cest endroict bien humblement recommander à vostre bonne grâce, en suppliant le Créateur, monsieur, vous donner bonne vye et longue.

De Saint-Germain en Laye, ce xx[e] jour de aoust 1555.

(man. propr.) Vostre humble serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], Bibliothèque de la Société de l'histoire du Protestantisme français, manuscrits, collection Labouchère.

XXIII

A Monsieur de Beauregard,

Conseiller du Roy et secrétaire de ses finances.

Monsieur de Beauregard, j'ay receu présentement une lettre de Jourdemare par laquelle il me mande que vous estiez tumbez ensemble sur quelque difficulté sur la dépesche touchant l'ordonnance de l'amyraulté que vous monstrastes l'aultre jour au Conseil pour ce que je vous avoys dict que j'eusse bien voulu faire adjouster que les anciennes ordonnances de l'amyraulté fussent demourées en leur entier, réservé la mixture de la robbe d'amy et d'ennemy, de quoy il est d'advis qu'on ne face aulcune mention en ceste dernière déclaration, et pource qu'il se congnoist myeulx que moy en telz affaires de la marine, je vous prie, monsieur de Beauregard, vouloir entendre ses raisons et oster cette réservation de robbe d'amy et d'ennemy, sans avoir esgard à ce que je vous en avois dict, si vous voyez que ce soit pour le myeulx. Sur ce, je me recommen-

deray de bien bon cueur à vous, priant le Créateur qu'il vous doint, monsieur de Beauregard, ce que plus désirez.

D'Escoüan[1], ce 8e jour de septembre 1555.

Vostre bien bon amy,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Copie moderne], B. N., *f. français,* 20461, fo 5.

XXIV

A Madame, Madame de La Rochepot[2],

Madame, j'ay receu la lettre que vous m'avez escrit par ce porteur par laquelle vous désirez sçavoir le temps du partement du Roy pour s'en aller d'icy à Bloys et passer par vostre maison à Creil, sur quoy je vous advise, madame, que j'en suys en mesme peine que vous pour n'en avoir encores rien peu entendre au vray, si n'est que je vous puis asseurer que ce ne sera pas plus tost de quinze jours, n'en ayant ledict seigneur aultre chose résolu jusques icy.

Sur ce, je prieray le Créateur, me recommendant humblement à vostre bonne grâce qu'il vous doint, madame, bonne et longue vie.

De Villiers-Costeretz[3], ce VIIe jour de novembre 1555.

Madame, je ne fauldray de vous advertir du jour que le Roy aura pris pour partir d'icy.

(man. propr.) Vostre humble et obéissant nepveu,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français,* 3071, fo 39.

---

1. *Écouen,* chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontoise (Seine-et-Cise). Le connétable de Montmorency y avait un magnifique château construit sous la direction du célèbre architecte Jean Bullant.

2. Charlotte d'Humières, huitième enfant de Jean II, sire d'Humières, épousa M. de La Rochepot le 13 avril 1552. (P. ANSELME, VIII, p. 280.)

3. *Villers-Cotterets,* chef-lieu de canton de l'arrondissement de Soissons (Aisne). Le magnifique château qu'y avait fait élever François Ier est aujourd'hui converti... en dépôt de mendicité!



XXV

A Monsieur, Monsieur de Brissac,

Mareschal de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Piémont.

Monsieur, je vous envoye encores ung pacquet de lettres pour monsieur d'Andelot mon frère, lequel je vous prie luy faire tenir incontinant et seurement par le moyen du capitaine Salvezon ou d'aultre qui le pourra envoyer plus promptement, d'aultant que c'est chose qu'il désire avoir bientost; de quoy je ne crains point vous importuner, saichant bien que ce vous est plaisir de luy en faire et à moy pareillement, qui seray tousjours très aise de m'en pouvoir revancher s'offrant l'occasion de m'employer par vous par deçà; ne voulant oublier à vous advertir, monsieur, que j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte du XXIe du passé, par laquelle j'ay esté très aise d'entendre tousjours de voz bonnes nouvelles et vous adviser que je suys encores attendant en pareille dévotion que vous de celles de mondict frère et de ce que le jeune Madruche aura faict pour l'eschange qu'il a esté poursuyvre, dont je ne veulx faillir vous advertir si j'en entendz aulcune chose plus tost que vous; et cependant je prieray le Créateur, me recommendant humblement à vostre bonne grâce, qu'il vous doint, monsieur, bonne et longue vie.

D'Ennet[1], ce IVe de décembre 1555.

(man. propr.) Vostre humble et mellieur cousin,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20525, f° 28.

---

1. *Anet*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dreux (Eure-et-Loir), possède un admirable château du seizième siècle, bâti sur les plans de Philibert Delorme et décoré par Jean Goujon et Jean Cousin, par ordre de Henri II, pour sa maîtresse Diane de Poitiers.

XXVI

A Monsieur, Monsieur le mareschal de Brissac,
Gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Piémont.

Monsieur, encores que je pense que vous puissiez desjà estre party avant que ceste présente vous trouve suyvant le congé que le Roy vous a donné de le venir trouver, si n'ay-je voullu faillir vous fere encores ce mot de lettre pour vous asseurer que vous estes attendu en grande dévotion tant dudict Seigneur que de toute ceste compaignye et principallement de tous voz parens et amys, que vous n'en trouverez ung seul en ceste trouppe qui plus se resjouysse ni qui plus vous désire veoir que moy, mais que ce soit avecques telle santé et disposition que vous-mesmes désirez. Je vous adresse encores ce pacquet qui est pour mon frère Andelot, que je vous prye, monsieur, voulloir incontinant envoyer au sieur de Salvezon pour le luy fere tenir; et je me recommenderay bien humblement à vostre bonne grâce, en priant le Créateur vous donner bonne vye et longue.

De Bloys, ce XXIIe de décembre 1555.

(man. propr.) Vostre humble et mellieur cousin,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20525, f° 38.

XXVII

A Madame, Madame la duchesse de Ferrare[1].

Madame, je vous ay ces jours passéz faict response à la lettre qu'il vous avoit auparavant pleu m'escrire du Xme de

---

1. Renée de France, fille cadette de Louis XII et d'Anne de Bretagne, née à Blois en 1510, morte à Montargis en 1575, épousa en 1528 Hercule II

l'aultre mois, par laquelle de vostre grâce vous me mandiez bien au long et ce qui concerne voz affaires, que j'estime estre le plus grand honneur que vous me sçauriez faire, et me semble, Madame, que je vous sattisfeiz le myeulx qu'il me fut possible sur ce qui pour lors se présentoit tant pour le faict de la confiscation de Gaillardbois [1] que de ce que vous me mandiez sur ce que Varennes vous avoit escript pour monsieur le connestable touchant la justice que désire avoir de vous pour la terre qu'il a nouvellement acquise près de Gisors, en quoy, madame, je pense que, quant vous aurez bien esté informée du peu de dommaige et intérest que vous aurez en la luy accordant (ne pouvant, comme j'entendz, cela valloir en tout plus de trente francz par an), vous ne vouldriez à mon advis pour si peu de chose l'esconduire, mais le gratiffier en beaucoup plus grande pour vous estre tel et si affectionné qu'il est. Touteffoys, madame, je ne vous en veux autrement persuader : vous en ferez ce qu'il vous plaira.

Quant à ce qu'il vous a pleu m'escrire par votre lettre du xme du présent touchant voz pensions, j'en ay parlé à monsieur le connestable, qui m'a dict estre bien marry que l'on n'a mieulx poursuyvy les deux assignations qui vous ont esté parcydevant baillées pour vous en veoir entièrement sattisfaicte. Mais j'entendz que la faulte est venue d'un Italian auquel vous en donnastes charge qui a laissé couller les deux assignations l'une sur l'autre, et que pour ceste heure, madame, il est fort malaisé que vous puissiez estre payée de tout ce que vous demandez de vosdictes pensions, ayant le Roy mainttenant à supporter une si excessive despense que ung million d'escuz ne suffiroit à payer les gens de guerre qu'il veult faire licencer et casser sur

---

d'Est, duc de Ferrare, à qui elle apporta en dot le comté de Chartres, érigé en duché à cette occasion, et les seigneuries de Montargis et de Gisors. M. Jules Bonnet, secrétaire de la *Société du Protestantisme français*, ne tardera pas, nous l'espérons, à publier la biographie complète de cette princesse, fruit de vingt-cinq années de recherches dans la plupart des archives de l'Europe.

1. *Gaillardbois-Cressenville*, canton de Fleury-sur-Andelle, arrondissement des Andelys (Eure).

ceste trefve intervenue [1], sans les aultres grans fraiz et despence qu'il est contrainct de faire de tous coustez : Par quoy, madame, considérant ce que dessus, je pressuppose que vous aurez pascience comme tous aultres jusques à ce que la saison soit meilleure qu'elle n'est pour ceste heure, me desplaisant grandement que je ne vous en puys pour ceste foys donner meilleure espérance.

Quant aux deux gentilshommes que vous demandez pour estre auprès de vous au lieu de ceulx que vous avez renvoyés par deçà, mondict sieur le connestable en a parlé au Roy, et, voyant ledict Seigneur et mondict sieur le connestable aussy qu'ils ne sçauraient quelz gens vous envoyer et qui vous peussent estre agréables, joint que peu désirent aller par delà pour y résider, ils sont de cest advis, madame, que vous en faciez vous-mesmes choisir par ceux qui les congnoissent propre à vous faire service, sans qu'ilz se chargent de vous en envoyer de leur part, regardans à l'inconvénient qui est dernièrement advenu de ceulx que vous avez renvoyéz; et quant à moy, madame, je suys bien de cest advis, encores que j'aye faict tout ce qu'il m'a esté possible pour suyvre vostre intention, laquelle, madame, je mettray tousjours toute la peyne et sollicitude que je pourray pour l'acomplir et vous faire toute ma vye très humble service, comme j'ay de tout temps jusques icy faict sans jamais vous congnoistre que l'effect ne suyve la parolle et comme je sçay que vous en estes digne.

Madame, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce et supplie le Créateur vous donner en parfaite sancté très heureuse et très longue vie.

D'Amboise, ce dernier jour de mars 1555 (1556 *n. s.*).

(man. prop.) Vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3256, f° 108.

---

1. La trève de Vaucelles, conclue le 5 février 1556 entre Henri II et Charles-Quint.

XXVIII[1]

[*A Sébastien de l'Aubespine*][2].

Monsieur de Basse-Fontaine, j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte par monsieur de Chaulnes[3], lequel a faict entendre au Roy et à monsieur le connestable en quel estat il a laissé toutes choses sans rien obmettre de ce qui s'est faict et passé par delà depuis le partement de monsieur l'admiral dont il m'a fait part. A ce que je veoy, tant plus ilz vont en avant, moins ils font congnoistre qu'ils ayent envie de nous gratifier à l'endroict de nos prisonniers[4]. Aussi je vous puis asseurer, monsieur de Basse-Fontaine, que le Roy a bien délibéré de ne leur faire aucune grâce de ce qu'ilz pouvoient espérer de Sa Majesté en faveur de la trefve. Nous attendons icy monsieur l'amiral dans peu de temps, et y doibt pareillement arriver bientost l'ambassadeur de delà et lors pourra l'on voir s'il persistera en l'explication des articles du traicté de ladicte trefve, telle que monsieur d'Arras[5] et les autres la veulent bailler. Cependant, je prieray, etc...

De Bloys, le xxvme avril 1556.

[Copie du temps], B. N., *f. français*, 20991 (non folioté).

---

1. Imprimée presque intégralement par M. Delaborde (*op. cit.*, I, p. 207).

2. Pour ce personnage, qui était abbé de Basse-Fontaine (diocèse de Langres) et parent du secrétaire d'État Claude de l'Aubespine, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à l'excellente notice que lui a consacrée M. Louis Pâris en tête des *Négociations sous François II* (publiées par lui dans la Collection des documents inédits).

3. Louis d'Ongnies, dont la seigneurie de Chaulnes fut érigée en comté au mois de décembre 1563. (La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, art. *Ongnies;* Lalanne, *Dictionnaire historique de la France*, art. *Chaulnes*.)

4. François de Montmorency, fils aîné du connétable; Honorat de Savoie, comte de Villars, beau-frère du même; d'Andelot; M. de La Rocheguyon; le maréchal duc de Bouillon, gendre de Diane de Poitiers, en sont les plus connus.

5. Antoine Perrenot, plus connu sous le nom de cardinal de Granvelle qu'il reçut en 1561.

XXIX

[*A Sébastien de l'Aubespine.*]

Monsieur de Basse-Fontaine, vous faisant le Roy ceste dépesche, j'ay bien voulu vous fere ce mot de lettre seullement pour vous advertir que j'ay receu la vostre du XXIIme du passé ensemble ce que vous avez escript à monsieur l'admiral, de laquelle j'ay esté très aise veoir le discours et ne fauldray de la luy bailler demain qu'il doibt estre icy ou après demain au plus tard. Au demourant, monsieur de Bassefontaine, à ce que j'entendz, l'ambassadeur Renard[1] se doibt rendre à Blois aujourdhuy ou demain, et ne luy donnera le Roy audience que premièrement ledict sieur admiral ne soyt venu, lequel ne vouldra faillir de vous fere responce à vostredicte lettre. Cependant, je pryray le Créateur, me recommendant de bien bon cueur à vous, qu'il vous doinct, monsieur de Basse-Fontaine, ce que désirez.

De Chambourg[2], ce premier de may 1556.

[Copie du temps], B. N., *f. français*, 20991 (non folioté).

XXX

A Madame, Madame de La Rochepot.

Madame, j'ay esté très aise d'entendre de voz bonnes nouvelles par ce porteur, qui vous sçaura rendre compte des

---

1. Simon Renard, bailli d'Amont en Franche-Comté, l'un des principaux diplomates de Charles-Quint et de Philippe II. (Voy. Tridon, *Simon Renard, ses ambassades, ses négociations, sa lutte avec le cardinal de Granvelle.* (Besançon, 1882, in-8o.)

2. *Chambord,* canton de Bracieux, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher). Il est à peine nécessaire de mentionner son château, l'un des plus beaux produits de la Renaissance française.

myennes, qui sont aussy très bonnes, ainsy que vous les avez entendues par la Bretesche que je vous ay envoyé ce matin. — Il me semble, madame, que vous estes trop près d'icy pour laisser élongner ceste compaignye sans la venir veoir, ainsy que je l'ay dict à cedict porteur.

Au demourant, je suis bien marry que madame de Humyères[1] n'y a point eu de logis : mais elle excusera la grant presse qu'il y a icy, oultre ce qu'on y attend, comme elle peult le sçavoir; il me déplaist qu'on n'a sceu myeulx faire pour elle.

Sur ce, je prieray le Créateur, me recommendant humblement à vostre bonne grâce, qu'il vous doint, madame, bonne et longue vie.

De Chantilly, ce XVIIme de mars 1556 (1557 *n. s.*)

(man. propr.) Madame, sy vous voullés icy venir, pour le moins ny ma chambre, ny mon logis ne vous seront espargnés.

Vostre très humble et mellieur nepveu,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3071, f° 37.

XXXI[2]

A Madame l'amyralle, ma sœur[3].

Ma sœur, j'ay esté très aise d'entendre, au retour de mon lacquetz que j'avoys envoyé vers vous, ce bon portement tant de vous que de voz enfans, et que vous passez vos couches[4]

1. Françoise de Contay, femme en 1507 de Jean II d'Humières. (P. ANSELME, VIII, p. 280.)

2. Imprimée *in extenso* par M. Delaborde (*op. cit.*, I, p. 251).

3. Charlotte de Laval, mariée le 16 octobre 1547 à Gaspard de Coligny. (DELABORDE, *op. cit.*, I, p. 63.)

4. Le 28 avril précédent, était né à l'amiral un quatrième fils, François (DELABORDE, *op. cit.*, I, p. 250), que le décès de ses aînés rendit, après l'assassinat de son père, le chef de la famille. Il fut dans la suite le fidèle et habile lieutenant du roi de Navarre, plus tard Henri IV.

en si bonne disposition, dont je loue Dieu, estant la meilleure nouvelle qu'on m'eust sceu mander. Au demourant, ma seur, vous entendrez par le sieur de Feuquières[1], présent porteur, comment il a pleu à monseigneur le Daulphin[2] le déléguer et l'envoyer devers vous pour tenir en son lieu sur les fons de baptême le fils que Dieu vous a donné, sur lequel me remettant à vous dire de noz nouvelles qui sont tousjours très bonnes, je ne m'estendray à vous faire la présente plus longue, si n'est pour me recommender bien fort à vostre bonne grâce, priant le Créateur vous donner, ma seur, ce que plus désirez.

De Villiers-Costerez, ce vi^e^ de may 1557.

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

(man. propr.) Je vous advise que monsieur l'amiral s'en va dans deux [jours] en Picardie et se porte fort bien.

[Original], B. N., *f. français,* 3033, f° 32.

XXXII[3]

A Monseigneur, Monsieur le conestable.

Monseigneur, après que madame la conestable[4] vous a dépêché Yvry, vostre maistre d'hostel, avec tout ce que vous luy

---

1. L'un des ancêtres d'Antoine de Pas, marquis de Feuquières, lieutenant-général des armées du Roi sous Louis XIV. (LA CHESNAYE-DESBOIS, art. *Pas.*)

2. Celui qui devint roi dans la suite sous le nom de François II.

3. Imprimée en grande partie par M. Delaborde (*op. cit.*, I, p. 235). — Le nom du maître d'hôtel du connétable est incontestablement Yvry; impossible de lire Yvoy avec cet auteur.

4. Madeleine de Savoie, fille de René *légitimé* de Savoie, comte de Villars, avait épousé Montmorency le 10 janvier 1526. Elle mourut en 1586. (P. ANSELME, III, p. 603.)

aviés donné en charge de vous envoier par luy, tant des personnes que aultres chouses, quy sont par ung mémoire que luy avés envoyay, j'ay receu une lettre du médecin Vesalius[1] par laquelle il me mande qu'il estoyt venu au camp du Roy son maistre pour solliciter le passeport de tous vos gens, à quoy desjà l'on avoyt mis ordre à tout ce qu'il mande, hors du vin, d'aultant que par deuls ou trois foys l'on ne l'avoyt voullu laisser passer, à quoy l'on a mis ordre incontinent et à tout ce que l'on nous fera entendre quy sera tant pour vostre vivre que pour vostre service. Au demeurant, monsieur, tous vos bons amys et serviteurs de par deça louent grandement Dieu de la grâce qu'il vous faict de porter tout ce qu'il luy a pleu vous envoier avec une telle force et constence qu'avés faict icy, qui nous faict espérer qu'il ne vous en fera pas moins par cy après.

Cependant, je me recommenderay très humblement à vostre bonne grâce, pryant Dieu, monsieur, qu'il vous doinct en la sienne ce que vous désiré.

A Paris, ce xviiie septembre [1557][2].

Vostre très humble et très obéissant nepveu,

Le cardinal de Chastillon.

[Autographe], B. N., *f. français*, 3139, f° 32.

---

1. Il s'agit certainement d'André Vésale, créateur de l'anatomie, né en 1514, médecin de Charles-Quint et de Philippe II, mort de faim dans l'île de Zante au retour d'un pèlerinage en Terre-Sainte que ce dernier prince lui avait ordonné de faire pour le sauvegarder contre la haine de l'Inquisition.

2. Cette lettre date évidemment de 1557. Car qu'aurait été faire Vésale auprès du connétable si la blessure de celui-ci eût été guérie, et nous savons que, à la fin de décembre 1557, elle l'était presque complètement. (Voy. lettre XXXIII.) On sait que le 10 août précédent, Montmorency avait livré aux troupes hispano-anglaises la bataille de Saint-Quentin, où il avait été défait et pris.

XXXIII

A Monsieur, Monsieur le mareschal de Brissac,

Gouverneur et lieutenant-général pour le Roy
en Piedmont.

Monsieur, s'en retournant par delà le présent porteur qui est à mon cousin de Gonnor[1] vostre frère, je vous ay bien voulu fere ce mot de lettre pour vous dire comme par les dernières que j'ay receues de monsieur le connestable qui sont assez fresches, j'ay veu que ledict seigneur se porte, grâces à Dieu, tousjours fort bien; bien est vray que sa plaie s'est réouverte et qu'elle rejette encore quelques esquilles d'oz; mais il n'a pour cela aucune fiebvre ny autre fort grand douleur de sadicte playe. Au demourant, monsieur, il y a quelque temps que je vous ay envoyé une lettre que vous escripvoit le Roy pour faire venir par deçà le sieur de Gordes[2] tant pour affaires qui importent le service de Sa Majesté que celluy de mondict sieur le connestable : si d'advanture vous ne l'aviez encore receue, il vous plaira nous envoyer ledict sieur de Gordes et croire

---

1. Artus de Cossé, seigneur de Gonnort et comte de Secondigny, dit le *maréchal de Cossé,* naquit vers 1512. Il se distingua à la défense de Metz (1552), à la prise de Marienbourg (1554) et à la bataille de Moncontour (1569), fut nommé surintendant des finances en 1563, grand-pannetier de France en 1564, maréchal en 1567, gouverneur de l'Orléanais en 1570. Battu par les calvinistes à Arnay-le-Duc cette même année 1570, il fut accusé d'intelligences avec eux et les *politiques,* arrêté en 1574 et relâché seulement en 1575. Il mourut le 15 janvier 1582. (P. Anselme, VII. p. 236.)

2. Bertrand Raymbaud de Simiane, baron de Gordes et de Caseneuve, né le 18 octobre 1513, était d'une des plus illustres familles du Dauphiné. Après avoir servi avec distinction en Italie et en Champagne, il fut créé (septembre 1564) lieutenant-général de sa province natale en l'absence de son gouverneur Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et le resta malgré les intrigues de ses ennemis quand, à la mort de celui-ci, sa charge passa à son frère le duc Louis de Montpensier. La modération, fond de son caractère, demeura toujours son guide; on sait qu'il refusa d'exécuter les ordres sanguinaires qui lui furent expédiés au lendemain de la Saint-Barthélemy. Il mourut en pleine guerre civile, le 21 février 1578, à Montélimar. (Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé,* I, p. 515-516, et *Notice sur le baron de Gordes,* par M. Jules Taulier. Grenoble, 1859, in-8o.)

que Sadicte Majesté en sera fort contente. Sur ce ne voulant oblier de vous advertir que monsieur l'amiral mon frère[1] faict pareillement bonne chère, je me recommenderay pour fin de la présente humblement à vostre bonne grâce et priray le Créateur vous donner, monsieur, en parfaicte santé heureuse et longue vye.

De Sainct-Germain-en-Laye, ce XXVIIIe jour de décembre 1557.

(man. propr.) Vostre très humble et mellieur cousin,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20526, fo 27.

XXXIV[2]

A Monseigneur, Monsieur le conestable.

Monseigneur, ainssy que tous vos amys et serviteurs de par deçà estoyent en fort grand poyne de vous pour le long temps qu'il y avoyt que n'avions receu de vos lettres, monsieur de Méru[3], vostre fils, est arrivé avec Sainct-Sulplice[4] premièremièrement en la part où est madame la conestable quy a receu

1. L'amiral de Coligny avait été fait prisonnier dans Saint-Quentin à la suite d'une valeureuse résistance le 27 août précédent, dix-sept jours après la défaite des troupes conduites à son secours par le connétable. Durant les loisirs forcés de sa captivité, il écrivit de ce siège mémorable une relation souvent imprimée, notamment dans la collection Buchon.

2. Quelques lignes en ont été imprimées par M. Delaborde (*op. cit.*, I, p. 329).

3. Charles de Montmorency, troisième fils du connétable, né en 1537, fut d'abord connu sous le nom de baron de Méru, puis après la mort de l'aîné de ses frères, François, qui en 1579 donna le titre de duc de Montmorency à son autre frère Henri (second fils d'Anne), prit le titre de baron de Damville que celui-ci avait porté. Il fut pris à Saint-Quentin aux côtés de son père, figura aux batailles de Dreux (1562), Saint-Denis (1567), Moncontour (1569), fut créé amiral (1596), chevalier du Saint-Esprit (1597), vit sa baronnie de Damville érigée en duché-pairie (septembre 1610) et mourut deux ans après. (P. ANSELME, VII, p. 906-907.)

4. Jean d'Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, épousa le 6 mai 1551 Claude de Gontaut-Biron, devint conseiller d'État, remplaça en 1562 son ami Sébastien de l'Aubespine comme ambassadeur de France en Espagne (voy. l'Introduction des *Négociations sous François II)*, reçut le collier du Saint-Esprit en 1579 et mourut en 1581. (LA CHESNAYE-DESBOIS, VII, 273.)

une des plus grandes ayses qu'elle ayst enquores point eu depuis qu'il a pleu à Dieu vous mettre là où vous estes. Ledict sieur de Méru est venu en ceste compagnie lequel je vous puis asseurer, monsieur, qu'il y a esté receu et aultant veu de bon cueur que home qui y soyt arrivé il y a longtemps, pour le plaisir que tous vos amys ont receu d'avoir entendu sy particulièrement de vostre portement et de la prudence dont vous vous gouvernés, estant au lieu où vous estes, quy est bien la nouvelle quy aultant nous resjouyt tous. Nous n'avons pas receu moins de plaisir d'avoir entendu qu'avés changé de lieu, pour l'espérence que ung chacun quy a estay à Anguien[1] aultrefoys nous donne que la beaulté du lieu vous pourra grandement servir à recouvrer vostre parfaicte santé, et aussy que vous aurés commodité de vous promener quelquefoys dans le parc quy est fort beau, à ce que j'entens.

Monsieur de Méru nous a dict que voullés que l'on vous envoye une mulle et une haquenée quy soient basses pour vous promener. Messieurs vos anffans et moy chercherons pour vous en envoier ainssy que les demandés. Je scay desjà bien où il y a ung mullet quy est fort et bas, quy vous portera fort bien; il est paisible; il est vray qu'il ne va pas grand train. Sy nous n'en trouvons un mellieur, cestuy-la ne vous peust fallir, car il est entre mes mains. Quant à la hacquenée, nous ferons dilligence d'en trouver une telle que demendés.

Au demeurant, monsieur, quant aulx nouvelles de ceste compagnie, tout ce que je vous en puys dire c'est que le Roy et la Royne se portent fort bien, Dieu mercy : aussy font tous messieurs leurs enffans. Il n'est question de bonnes chaires que l'on délibère de faire à ses nopces de monseigneur le Daulphin avec la royne d'Escosse[2], quy doivent estre le landemain de Quasimodo à Paris[3].

---

1. *Enghien*, petite ville de Belgique (province du Hainaut), qui donnait le titre de duc aux fils aînés des princes de Condé.

2. Le futur François II et Marie Stuart.

3. Ce mariage fut retardé nous ne savons par suite de quelles circonstances jusqu'au 26 avril 1558, de huit jours par conséquent, puisque le lundi de Quasimodo tombait cette année-là le 18 avril.

Monsieur, je ne veulx oublier à vous dire comme monsieur le mareschal de Brissac est en ceste court depuis dix jours quy se porte en gouteux assés bien : l'on parlle de le renvoier bientost en son gouvernement.

Le roy et royne de Navarre[1] sont venus aulx nopces, et m'a chergé ledict seignêur roy de Navarre de vous faire ses recommendacions. Quy est tout ce que je vous puis dire pour ceste heure, me recommendant tousjours à vostre bonne grâce, je pryray Dieu, monsieur, qu'il vous doinct en la sienne ce que vous désire.

A Fontainebleau, ce XXVIIIe mars [1558].

Monsieur, vous ne nous sçauriés envoier sy tost le saufconduict pour les bestes d'amble que demendés que nous ne les ayons prestes pour les vous envoyer. Madame, seur du Roy[2], m'a comendé vous mercier de sa part du bien qu'avés faict faire au fils de monsieur Chapelain[3]. Ladicte Dame vous escript et la Royne aussy par ceste dépêche avec plusieurs aultres seigneurs de ceste court.

Vostre très humble et très obéissant nepveu,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Autographe], B. N., *f. français*, 3139, f° 49.

XXXV[4]

A Madame, Madame la connestable, duchesse de Montmorancy.

Madame, j'ay depuis parlé au Roy de ce que m'avez escript par vostre lettre et trouve Sa Majesté fort bon, veu la dévotion

---

1. Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.
2. Marguerite de France, que le traité de Cateau-Cambrésis maria au duc de Savoie.
3. Premier médecin d'Henri II. Cf. Lettre XXXVI.
4. Cette lettre non datée doit être attribuée, selon toute vraisemblance, à la fin de mars 1558.

de vostre fille à la religion[1], qu'elle soit satisffaicte de la volonté qu'elle en a.

(man. propr.) Madame, pour la poyne en quoy je vous veoys du long temps qu'il y a que n'avés eu des nouvelles de monsieur le conestable, je vous envoye une lettre que m'a escript Warlusel, quy est guydon de monsieur de Savoye[2], par laquelle vous veirés l'espérance qu'y me veult donner, Dieu velle qu'elle puisse estre vraye. J'ai veu la lettre que monsieur le conte d'Orne[3] vous escript quy est assés honeste pour le païs; il fauldra veoir sy faict ce qu'il promet.

Vostre très humble et obéissant nepveu,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3139, fo 52.

XXXVI

A Monseigneur, Monsieur le cardinal de Lorraine.

Monseigneur, aiant le Roy advisé d'envoyer Pépin en la place de monsieur Chappellain devers monsieur le connestable pour

1. Le connétable eut trois filles qui se firent religieuses. C'est sans doute de l'aînée, Anne, son dixième enfant, qu'il s'agit ici. (P. ANSELME, III. p. 229.)

2. Fils du duc de Savoie Charles III, né à Chambéry en 1528, Emmanuel-Philibert hérita, âgé de cinq ans, des États de son père, en fut dépouillé par François Ier (1544), servit Charles-Quint dans sa lutte contre la ligue de Smalkalde (1547), s'illustra au siège de Metz (1552), reçut l'année suivante le commandement des troupes espagnoles dans les Pays-Bas et gagna pour Philippe II (10 août 1557) la bataille de Saint-Quentin. Deux ans plus tard, le traité de Cateau-Cambrésis lui donna la main de Marguerite, sœur de Henri II, et lui rendit son duché, moins quelques places qu'il arracha dans la suite (1574) à la faiblesse de Henri III, revenant de Pologne. Il mourut en 1580. (MORÉRI, art. *Emmanuel-Philibert.*)

3. Philippe de Montmorency, né en 1522, était fils de Joseph de Montmorency, seigneur de Nivelle, et d'Anne d'Egmont, qui épousa en secondes noces le comte Jean de Hornes; à la mort de son beau-père, il hérita de ses biens et de son nom et se trouva le plus riche seigneur des Pays-Bas. Attaché de bonne heure à Charles-Quint, il fut gouverneur de la Gueldre et se distingua à la bataille de Saint-Quentin dans les rangs espagnols. Lié avec Guillaume, prince d'Orange, il essaya en vain de le ramener au parti de Philippe II. Il n'en fut pas moins arrêté avec le comte d'Egmont, à Bruxelles, comme ayant des intelligences politiques avec Guillaume et décapité. (P. ANSELME, III, p. 578.)



ne se trouver Mr Laurens Crabre en estat de pouvoir faire le voyage, je vous ay bien voulu supplier, monsieur, de mander à monsieur de Savoye qu'il veuille luy donner sauf-conduict pour s'y en aller et par mesme moyen audict Chappellain pour s'en revenir pardeçà servir Sa Majesté de l'estat de premier médecin au lieu du dernier mort. A quoy ne doubtant point que ne vous soie aussi affectionné que moy, ne vous en feray autre discours, sinon, pour fin de la présente, après m'estre très humblement recommendé à vostre bonne grâce, prieray le Créateur, monsieur, qu'il vous doint en parfaicte santé très heureuse et longue vie.

De Champs-sur-Marne[1], ce VIIIe jour de may 1558.

(man. propr.) Monsieur, je vous supply en voulloir toucher quelque mot à madame de Lorraine[2], affin que ledict Pépin puisse passer de pardelà plus seurement.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 6611, fo 57.

XXXVII[3]

A Monsieur de La Vigne[4],

Conseiller du Roy et son ambassadeur à la Porte du Grand-Seigneur.

Monsieur de La Vigne, j'ay receu la lettre que vous m'avez escript par le sieur de Boistailler[5] et auparavant vous avois

---

1. *Champs-sur-Marne*, canton de Lagny, arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne).

2. Claude de France, seconde fille de Henri II, née le 12 novembre 1547, mariée le 5 février 1558 au duc de Lorraine Charles II.

3. Partiellement imprimée par M. Delaborde (*op. cit.*, I, p. 330).

4. Jean de La Vigne, après avoir été chargé, dans le cours des années 1555, 1556 et 1557, de différentes négociations en Pologne et en Turquie, remplissait alors une mission de confiance pour apaiser les dissentiments survenus entre les représentants de la France en Orient à l'occasion d'abus commis par quelques-uns d'entre eux. (GEORGES GUIFFREY, *Lettres de Dianne de Poytiers*, p. 159, n. 1.)

5. Nicolas Hurault, seigneur de Boistaillé, conseiller au parlement en 1521, mort au mois de juin 1560, et enterré dans l'abbaye de Morigny-

faict response à voz précédantes mesmes remercié de la *terre sigillée*[1] dont me faictes mention par ceste dernière, aiant au demourant esté fort ayse de sçavoir ainsy particulièrement des affaires de delà comme m'en a faict entendre ledict Boistailler, lequel je vous puys asseurer avoir laissé le Roy fort satisfaict et content de la charge que luy avyez donné, de laquelle aussi il s'est très bien acquitté. Et pource, monsieur de La Vigne, que monsieur de Charlus[2] présent porteur vous sçaura très bien informer de toutes choses de par deçà, je m'en remettray sur luy sans m'estendre pour ceste heure à vous en dire davantage avec ce que j'espère, puysque vous venez avecques l'armée de mer, comme j'entendz que vous faictes, que nous pourrons vous veoir dans peu de temps. Cependant, me recommendant à vous de bon cueur, je pryray le Créateur vous donner, monsieur de La Vigne, en santé ce que désirez.

De Fontenay[3], ce XIII[e] jour de may 1558.

(man. propr.) Je vous advise que monsieur le conestable se porte fort bien, n'ayant pour [le] désastre quy luy est advenu perdu riens du courage qu'il a [au] service de son maistre, comme il a fort bien faict parestre à monsieur de Savoye quy l'est allé veoyr pour les sages et graves responces qu'il luy a faict. J'espère que Dieu nous le ramènera bientost[4].

Vostre bien bon amy,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 4129, f° 75.

---

lès-Etampes (Seine-et-Oise), dont son frère aîné Jean, décédé le 30 avril précédent, était commendataire. (LA CHESNAYE-DESBOIS, X, col. 900.)

1. Sorte d'argile servant à l'empreinte des sceaux.

2. Claude de Lévis, baron de Charlus, panetier du roi en 1559, gentilhomme de sa chambre en 1565, chambellan du duc d'Alençon en 1577, mort en 1593. (LA CHESNAYE-DESBOIS, XII, col. 35.)

3. *Fontenay-Trésigny* (?), canton de Rozoy-en-Brie, arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

4. Ces souhaits furent exaucés le 22 décembre de la même année. (P. DE LA PLACE, *Commentaires*, éd. Buchon, p. 11.)

XXXVIII

A Monsieur, Monsieur le duc de Nivernois[1],

Gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en ses pays de Brie et de Champagne.

Monsieur, vous sçavez assez la peyne où se trouve, longtemps ci, mon frère, monsieur d'Andelot, a raison des debtes de la maison de Laval dont il a fort grand envye de sortir, s'il est possible, pour luy pezer ceste charge plus que toutes les autres qu'il a aujourd'huy, avec une fort bonne délibération de fere tout le meilleur devoir qu'il pourra pour y parvenir, ce que toutesfoys, monsieur, il ne pourroit bonnement entreprendre ny fere sans vous, pour y estre tenu, comme vous entendez, de quelque portion; et pour ce vouldrait bien mon dict frère estre adverty du temps que vous pourrez estre à Paris, pour s'y rendre à ceste heure-là et adviser avecques vous et vostre conseil ce qu'il pourra revenir à vostre part de ses debtes, à quoy je ne doubte point, monsieur, que vous ne soyez bien aise d'entendre et vous en mettre dehors comme luy; qui est la cause que je vous ai bien voulu fere la présente, pour vous supplier de m'escripre ou faire sçavoir par quelqu'un des vostres dans combien vous espérez estre audict Paris, à ce que je mande à mondict frère de ne faillir à se tenir présent de s'y en aller quand il en sera besoing. Cependant, me recommandant bien humblement à vostre bonne grace, je prieray Dieu, monsieur, qu'il vous doint en parfaicte santé heureuse et longue vye.

De saint-Germain en Laye, ce XXVII[e] jour de novembre 1558.

(man. propr.) Vostre très humble serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3114, fo 111.

---

1. François I de Clèves, comte de Nevers, né le 2 septembre 1516, fut créé duc et pair le 17 février 1538, contribua beaucoup à la conservation de Metz par le duc de Guise en harcelant les ennemis (1552), assista à la

XXXIX[1]

A Monseigneur, Monsieur le conestable.

Monseigneur, le Roy me vient tout présentement de commender que j'aye à vous faire entendre ung ouverture que je luy feis avant hyer touchant votre rensson, que monsieur de Savoye ne vous peust honestement refuser après tant d'honestes langages qu'il vous a faict tenir, quy est que sy l'on vous voulloyt tenir tousjours en suspens, que advenant la paix que l'on vous vouldroit beaucoup moins demender pour vostre rensson, que sy la guerre continuoyt qu'il advise à prendre des respondans sy suffisans que vous n'ayez plus que à payer ce à quoy l'on vous aura mis de rensson. Sadicte Majesté a vollu que je vous aye envoyé ung de mes gens exprès pour vous en faire tout le discours, par quoy, monsieur, il vous plaira croyre ce porteur que vous cognoiscés de ce que il vous dira tant sur ce propos que d'autres particularités que je luy ay donné charge vous faire entendre, et mesmes du soing que le Roy a de [votre] retour; car il n'y a heure là où il ne trouve à propos qu'il ne m'en parlles, et parest bien au langage qu'il tient quy luy tarde mervelleusement de vous ravoir auprès de luy, dont je ne me tays, car il a affaire à d'estrenges personnes[2], comme j'espère qu'entendrés par cy après.

Monsieur, je ne vous feray plus longue lettre pour ceste heure, pryent Dieu qu'il vous doinct bientôt estre hors de là où vous estes.

---

bataille de Saint-Quentin, ramassa les débris des troupes françaises après leur déroute et mourut le 13 février 1562. Il avait épousé, le 19 janvier 1538, Marguerite de Bourbon, seconde fille du duc Charles de Vendôme, qui mourut le 20 octobre 1589. (P. Anselme, III, p. 450.)

1. Une lettre de Henri II au connétable, imprimée par M. Delaborde (*op. cit.*, I, p. 353), fait allusion à cette missive du cardinal.

2. Les « estrenges personnes » dont il est ici question, n'étaient autres que les Guises qui entravaient par tous les moyens possibles la rentrée en France des prisonniers de Saint-Quentin, Coligny et Montmorency. Cf. Delaborde, *op. cit.*, I, p. 345 et suiv.)

De Saint-Germain en Laye, ce dernier jour de novembre [1558][1].

Monsieur, je m'attens bien que, au retour de cedict porteur, vous me pourrés mander quelque chouse de plus asseuré tant sur vostre liberté que celle de monsieur l'amyral, dont j'en pry Dieu.

Votre très humble et très obéissant nepveu,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Autographe]. B. N., *f. français*, 3139, fo 40.

XL

[*Au Roi*].

Sire, nous arrivasmes hier environ les quatre heures après mydy en ceste ville, Mr du Mortier et moy, et pour ne perdre une mynute de temps envoyasmes incontinent quérir ceulx que nous congnoissions se pouvoir employer pour le service de la charge et affaire qu'il a pleu à V. M. nous commander, et ce matin, après avoir receu les lettres que nous a apporté de vostre part le secrétaire Testu, nous avons donné tel ordre à la distribution d'icelles que bonne partie sera dez aujourdhuy rendue à ceulx de par déçà à qui elles s'adressent, et mesmes avons déjà parlé à quelques ungs des principaux desquelz nous sommes asseurez de pouvoir tirer pour ce jour environ quarante mil livres, et quant aux autres, Sire, qui sont à vostre suite et de monsieur le cardinal de Lorraine et monsieur le connétable comprins au roolle qu'il vous a pleu nous bailler signé de vostre main; nous en envoyons un roolle à monsieur Davanson[2], affin de faire les diligences de dépescher devers

1. Les premiers pourparlers de paix eurent lieu en septembre 1558 à Lille, puis en octobre à Cercamp.
2. Jean de Saint-Marcel, chevalier, seigneur d'Avançon et de Champsaur, maître des requêtes en juillet 1549, puis président au grand conseil, conseiller d'Etat, ambassadeur à Rome, surintendant des finances. (G. GUIFFREY, *Lettres de Dianne de Poytiers*, p. 30, n. 2.)



eulx et leur faire entendre vostre volonté là dessus, pour ce qu'il en aura beaucoup meilleur moyen et commodité de là où il est que nous d'icy. Nous mandons pareillement, Sire, audict sieur Davanson de nous faire tenir encore quelque nombre de lettres en blanc pour les remplir des noms de ceux de qui nous penserons, oultre les autres contenus par vostredict roolle, pouvoir recouvrer quelques sommes de deniers, espérans, Sire, que nous ne serons pas par Vostredicte Majesté désavouéz. Si nous en pouvons assembler d'avantage que ne porte nostredicte charge et à mesure qu'il s'y advancera quelque chose, nous ne fauldrons de jour à autre vous en tenir adverty, Dieu aidant; auquel, après avoir présenté noz plus que très humbles recommandations à icelle Vostre Majesté, nous supplierons le Créateur, Sire, qu'il vous doint en très parfaicte santé très longue et très heureuse vye.

De Paris, ce 1er jour de mars 1558 (1559 *n. s.*).

Voz très humbles et très obéissants subjectz
et serviteurs,

LE CARDINAL DE CHASTILLON, GUILLART.

[Copie moderne], B. N., *f. français*, 20434, fo 41.

XLI[1]

A Monsieur de La Vigne,

Ambassadeur pour le Roy auprès du Grant Seigneur.

Monsieur de La Vigne, j'ay reçeu la lettre que vous m'avez escript depuis vostre arrivée par delà par le présent porteur par laquelle j'ay esté très aise d'entendre de voz nouvelles et vous asseure que le Roy a eu grand plaisir et contentement de sçavoir l'estat des affaires de par delà et de votre négotiation en laquelle je vous prie continuer comme vous avez faict

1. Partiellement imprimée par M. Delaborde (*op. cit.*, I, p. 328). Cette lettre, placée par erreur ici, doit être reportée entre la 33e et la 34e.

jusques icy : Car je vous advise que par les honestes actions et déportementz dont vous usez, vous avez desjà remys la négotiation de par delà en aultre estime et réputation qu'elle n'estoit auparavant, dont chacun de ceste compaignye est fort satisfaict. Quant aux nouvelles que désirez entendre tant de monsieur le connestable que de monsieur l'amyral, j'en ay souvent de l'ung et de l'aultre, et se portent bien tous les deux. On les debvoit changer de lieu ung de ces jours, et mener mondict sieur le connestable à Anguyen qui est ung fort beau lieu, et amener monsieur l'amyral au chasteau de Gand, là où estoit mondict sieur le connestable; qui est tout ce que je vous en puys mander pour ceste heure, et sur ce je prieray le Créateur, me recommendant de bon cueur à vous, que vous doint, monsieur de La Vigne, en sa saincte grâce ce que désirez.

De Fontainebleau, ce IIIe de mars 1557 (1558 *n. s.*).

(man. propr.) Je ne veulx oublier à vous remercier de la *terre sigilate*[1] que m'avés envoyai par cedict porteur.

Vostre bien bon amy,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 4129, fo 74.

XLII

[*Au Roi*].

Sire, nous avons receu les deux lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté nous escripre l'une du 4e et l'autre du jour d'hier, et, pour vous satisfaire, en premier lieu quant à ce que vous désirez sçavoir le personnage à qui le lieutenant-civil Vialart entend résigner sondict office, c'est au fils du président de Boullancourt[2], lequel est maintenant conservateur, qui est un estat

---

1. Cf. p. 40, n. 1.
2. Nicolas Luillier, seigneur de Boulancourt, président en la chambre des comptes de Paris. (P. ANSELME, II, p. 223.)

qui en soy n'est pas de moindre auctorité que celluy de lieutenant-civil; et vous pouvons bien assurer, Sire, qu'il y a 'jà longtemps qu'il l'exerce avec telle probité et dilligence et tant au contentement de tous ceulx qui ont affaire à luy qu'il seroit bien malaysé de pourveoyr audict estat personne qui feust plus agréable à ceste ville que cestuy-là, lequel est de lieu et maison pour tenir une telle place. S'il plaist à V. M., il se retirera de la part que serez pour se présenter et vous faire la révérence, ou bien si vous trouvez qu'il soit meilleur, affin que les deniers qui doibvent venir de ce costé-là soient plus promptement receuz, d'envoier le brevet qui est nécessaire pour l'expédition de sa provision, il y pourra aller après pour en remercier Vostre dicte Majesté.

Nous sommes tousjours à besongner et faisons en la charge qu'il vous a pleu nous donner tout le debvoir et dilligence qu'il nous est possible, de sorte que nous espérons (s'il ne survient autre chose qui pour vostre service nous feist encores demourer icy) en partir demain pour aller trouver V. M., à laquelle nous rendrons bien ample compte de tout ce que nous avons faict et luy ferons entendre, qui sont ceulx qui se sont trouvez les plus retifs à vous secourir, et lors vous congnoisterez, Sire, que la pluspart sont personnes qui ont receu plus de biens et de grâces de Vostredicte Majesté que ceulx qui se sont monstrez plus affectionnez à faire leur debvoir.

Avant que de partir, nous espérons laisser ès mains du commis du trésorier de l'espargne jusques à DCCC^xx M livres provenans desdicts prêts, en faisant lesquels, pour ce qu'il y en a qui présentent des ducatz, doubles ducatz et pistollez, et que par les lettres que nous avons eu de V. M. vous ne nous mandez sinon évaluer les escuz à 50 solz, nous avons avisé que quant auxdictes autres espèces, ayant les doubles ducatz cours pour cent-dix solz et les pistolles pour 48, ils ne seront point évaluez par les promesses du trésorier de l'espargne, mais confessera simplement avoir receu lesdictes espèces qu'il désignera en nombre et par le menu, et icelles promettera rendre à ceulx qui en auront faict le prêt.

Pour le regard, Sire, de ce que vous désirez sçavoir qui

sont ceulx qui restent à rembourser des prestz qui feurent faictz pour vous à Mr le cardinal de Lorraine, il n'y en a que trois que nous vous dirons estans vers vous, vous asseurant, Sire, quant aux prestz qui feurent faictz l'année passée à ceulx de vostre conseil dont vous nous parlez par vostre dicte lettre, nous n'avons jamais entendu parler qu'il en restast ung seul denier à payer.

Voilà, Sire, ce dont nous avons à vous advertir, attendant que nous aurons ce bien et heur de vous veoir; et cependant nous nous recommandons plus que très humblement à Vostre Majesté et supplions Dieu la conserver avec très henreuse et très longue vie.

De Paris, ce 6e mars 1558 (1559 *n. s.*).

Vos très humbles et très obéissants subjects
et serviteurs,

LE CARDINAL DE CHASTILLON, GUILLART.

[Copie moderne], B. N., *f. français*, 20434, fo 43.

XLIII

A Monseigneur, Monsieur le duc de Montmorency,
Pair et conestable de France.

Monseigneur, le Roy partit hyer au matin de Vallery[1] pour s'en aller disner à Moret[2] et coucher à Fontainebleau, là où il doibt séjourner ung jour. Monsieur le cardinal de Lorraine partit le jour de devant pour l'aller attendre audict Fontaine-

1. *Vallery*, canton de Chéroy, arrondissement de Sens (Yonne). Le maréchal de Saint-André, favori de Henri II, y avait fait bâtir par Philibert Philibert Delorme un superbe château, existant encore aujourd'hui, dont sa veuve, Marguerite de Lustrac, devenue la maîtresse du prince de Condé, fit cadeau à son amant en 1564. (Cf. lettre LIX.)

2. *Moret*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

bleau avec la Royne [1] et la royne d'Espagne [2]. La Royne mère du Roi s'en va tout droict le chemin de Bloys et monsieur de Guise [3] avec elle. Je croy que le Roy [4] la reviendra trouver dans deulx jours. Il pensoient se mettre sur la rivière à Gergueau [5], mais il eurent hyer au matin la nouvelles qu'elle estoyt trop basse. Je pence qu'il ne pourront faire la feste plus avant que Cléry [6].

La Royne mère du Roy me balla hyer au matin une lettre qu'elle vous escript et me commenda fort expressément de vous escripre qu'elle vous prye de luy envoyer madame de Montmorancy [7], vostre fille, me disant sur ce propos beaucoup de raisons qui luy font désirer de l'avoir auprès d'elle, tant pour vostre respect que pour l'amour aussy qu'elle luy porte et me répliqua deux ou trois foys ces propres mots : « *Monsieur le cardinal, je vous pry de bien faire entendre à monsieur le conestable l'envie que le Roy et moy et la Royne ma fille aussy avons d'avoir madame de Montmorency, sa fille, avec nous, et que sa présence en ceste compagnie luy servira de beaucoup.* » Voilà, monsieur, les propres mots que ladicte dame me redict deulx ou troys foys, quant je pris congier d'elle. Madame de Savoye me parlla de ce mesme propos fort longuement le jour

---

1. Marie Stuart. (Voy. *infrà,* note 4.)

2. Élisabeth ou Isabelle de France, fille aînée de Henri II, née le 13 avril 1545, d'abord fiancée à l'infant don Carlos, épousa, le 22 juin 1559, Philippe II, père de celui-ci, en vertu du traité de Cateau-Cambrésis. (2 avril 1559).

3. François de Lorraine, duc de Guise, dit *le balafré,* oncle de la jeune reine Marie Stuart, dont la mère (sa sœur) avait épousé en secondes noces Jacques V, roi d'Ecosse.

4. François II. Son père, Henri II avait expiré le 10 juillet précédent des suites d'une blessure reçue onze jours auparavant en tournoi.

5. *Jargeau,* sur la Loire, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans (Loiret).

6. *Cléry,* lieu de pèlerinage célèbre, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans (Loiret).

7. Diane, fille légitimée de Henri II, mariée le 2 mai 1557, à François de Montmorency, fils aîné du conétable. Voir, pour les longues négociations que nécessita cette alliance, l'étude consacrée à ce seigneur par M. le baron de Ruble. (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France,* t. VI, p. 200-234.)

de devant, ainsi que pourrés entendre par monsieur de Humyères[1] à quy je compté tout le discours qu'elle m'en avoyt faict et aussy l'occasion qui me faisoyt aller jusques à Bloys; et pour ce que je suys seur que ledict sieur de Humyères vous en scaura rendre fort bon compte et d'aultres chouses dont nous devisames enssemble, je ne vous en feray aultre redicte, d'aultant que je le congnois fort vostre serviteur. Je luy ai bien voullu parller premièrement de tout ce qu'il vous touche.

Quant à moy, monsieur, je suis vennu en ceste ville là où je séjourneray enquores jusques à demain après disner pour donner ordre tant à mon abbaye de Vauluisant[2] que à une que j'ay en ceste ville, et puys je m'en iray faire ma feste à Chastillon avec monsieur l'amyral et attenderay là des nouvelles du partement de madame de Savoye[3] de la court pour aller prendre congier d'elle à Romorantin[4], quy est tout ce que je vous puys dire pour ceste heure et m'estant recommendé très humblement à vostre bonne grace, je pryray Dieu, monsieur, qu'il vous doint en la sienne l'heureuse et longue vie que vous désire.

A Sens, ce XXVIIIeme octobre [1559].

Monsieur, je suis marry que, avant que partir de la court, je

1. Jacques, sire d'Humières, frère de madame de La Rochepot, fils de de Jean II d'Humières. En organisant, à la fin de 1576, sous le nom de Sainte-Ligue, une association pour la défense des intérêts catholiques dans son gouvernement de Picardie, il fut le promoteur des troubles sanglants qui marquèrent la fin du règne de Henri III et le début de celui de Henri IV. Sa mort arriva au commencement de 1579. (P. Anselme, VIII, p. 280.)

2. Le cardinal de Châtillon était abbé de Vauluisant-lès-Sens depuis le 13 janvier 1535. (1534 *v. s.*). (Du Bouchet, p. 381-383.)

3. Marguerite de France, sœur de Henri II, mariée par le traité de Cateau-Cambrésis au duc Emmanuel-Philibert de Savoie (V. Lettre 8 mai 1558, note 2). Elle ne devait partir pour Nice que quand la cour serait revenue de son voyage en Lorraine, commencé le 22 septembre 1559. Cf. une petite chronique anonyme contemporaine intitulée *Nouvelles de la cour* (B. N., *f. français*, 20624, fo 54).

4. *Romorantin*, chef-lieu d'arrondissement du département de Loir-et-Cher. La maison de Valois-Angoulême, avant de monter sur le trône de France avec François Ier, y avait sa résidence habituelle, où s'était depuis écoulée une partie de l'enfance de François II.

n'aye sceu mieulx faire pour vostre assignation du don que le feu Roy vous avoyt faict pour vous ayder à payer vostre rensson; mais l'argent est sy court en l'espargne que je crains fort que, sy ceste guerre d'Escosse dure guères, qu'elle nous apauvrira bien fort. Dieu par sa saincte grâce velle pourvoir à tout!

Vostre très humble et très obéissant nepveu,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Autographe], B. N., *f. français*, 3071, fos 6 et 7.

XLIV[1]

A Monseigneur, Monsieur le duc de Montmorency[2],

Pair et connestable de France.

Monseigneur, s'en allant monsieur de Montpezat[3] présent porteur devers vous je n'ay voullu faillir de vous faire responce à ce qu'il vous a pleu me faire entendre par Dupin que vous voulez que je face pour vos affaires en ceste compagnie, par lequel j'ay esté pareillement très aise d'avoir entendu de voz bonnes nouvelles et pour commencer par ce que vous m'avez mandé du don que le pays de Languedoc[4] vous a faict ceste année de XVIII mil livres et à monsieur le conte de Villarz[5] de

1. Imprimée *in extenso* par M. L. Pâris p. 264-267 des *Négociations sous François II.*

2. Depuis la mort de Henri II, Montmorency, disgracié, s'était retiré à Chantilly.

3. Melchior des Prez, seigneur de Montpezat. Il épousa en juin 1560 Henriette de Savoie, fille unique du comte de Villars. (Voy. n. 5.)

4. Le connétable était gouverneur du Languedoc, et cette charge s'inféoda dans sa famille durant plus d'un siècle.

5. Honorat de Savoie, comte de Villars et de Sommerive, fils puîné de René légitimé de Savoie, accompagna Henri II en Lorraine (1552), se jeta dans Hesdin, assiégé par le prince de Piémont, fut blessé à Saint-Quentin, défendit néanmoins Corbie, accompagna Charles IX à Bayonne (1565), assista aux batailles de Saint-Denis (1567) et Moncontour (1569), fut créé maréchal (1571) et amiral de France (1572), guerroya contre les huguenots en qualité de lieutenant-général de Guyenne et leur prit plusieurs places (1573). Il mourut en 1580. (P. ANSELME, VII, p. 237.)

VI mil et à monsieur Joyeuse[1] de III mil, je n'ay failli suyvant vostre intention aussytost que je suis arrivé en ce lieu d'en parler à monsieur le chancelier[2] lequel n'a différé pour autre occasion à en dépescher et sceller les lettres qui luy ont esté présentées par vos gens sinon par ce qu'il les a trouvées très mal faictes et d'une forme peu seure et non accoustumée parce qu'il est porté par icelles que ledict pays faict offre et don des sommes susdictes, s'il plaist au Roy, de quoy il avoit averti vos gens pour les faire refaire; et a pareillement semblé à monsier de l'Aubespine[3] que les lettres précédentes en pareil cas dont il dict en avoir dépesché aucunes n'estoient faictes en ceste forme, qui a esté occasion que monsieur le chancelier luy a donné charge de les refaire et y user d'une autre voye, luy ayant semblé meilleur d'en faire deux lettres, l'une adressante aux estatz dudict pays de Languedoc par lesquelles il leur permect de vous faire ledict don et l'aprouve; l'autre adressante à vous pour le recevoir, lesquelles dès ce jour d'huy doivent estre dépeschées. Vous advisant, monsieur, que j'ay trouvé

---

1. Guillaume, vicomte de Joyeuse, membre du conseil d'État et du conseil privé, d'une vieille famille noble du Bas-Languedoc. Le célèbre duc Anne de Joyeuse, favori d'Henri III, était son fils aîné. (P. ANSELME, III, p. 839.)

2. François Olivier, seigneur de Leuville, après s'être acquitté avec honneur de plusieurs ambassades importantes, fut nommé président du parlement de Paris le 12 juin 1543, et le 18 avril 1545 succéda en qualité de chancelier de France à Guillaume Poyet, destitué par François I[er]. Étant devenu paralytique, il dut remettre les sceaux à Jean Bertrand (V. p. 52, n° 1). Cet état de choses dura le temps du règne de Henri II. A l'avènement de François II, il reprit l'exercice de sa charge. Le dégoût qu'inspira en lui la cruelle répression de la conjuration d'Amboise hâta sa fin, arrivée le 30 mars 1560. Son successeur fut le fameux Michel de l'Hospital. (P. ANSELME, VI, p. 482.) Un peu plus bas, le cardinal de Châtillon donne sur son compte une appréciation curieuse.

3. Claude de l'Aubespine, baron de Châteauneuf-sur-Cher, gendre et successeur, comme secrétaire d'Etat, de Bochetel, en 1542, fut un des négociateurs de la restitution de Boulogne à la France (1545), de la paix de Cateau-Cambrésis (1559), de la reddition de Bourges par les protestants (1562), prit, quoique malade, une grande part aux conférences qui précédèrent la bataille de Saint-Denis (1567). Le 11 novembre, date de ce grand drame qu'il n'avait pu empêcher, il expira. Catherine de Médicis avait en lui pleine confiance. (MORÉRI, art. *Aubespine.*)

ledict sieur chancelier fort affectionné à tout ce qui vous touche; et s'il n'est si prompt à dépescher comme par cy-devant a esté le cardinal de Sens[1], il ne vient d'autre chose que d'une pesanteur et gravité qu'il a tousjours eue et qui est née avec luy ayant tousjours voulu pezer et digérer les choses premier que les dépescher : Et quand aux dix mil livres restans du don qui vous avoit esté faict l'année passée par ledict pays pour payer vostre rançon, premier que je fûsse arrivé en ce lieu il en avoit scellé les lettres comme pareillement monsieur de Beauregard avoit refait les lettres du bailliage du Cotantin.

Je n'ay pareillement failly, monsieur. de parler à la Royne-mère pour les terres que vous tenez du dommaine du Roy, qui desjà en a commencé à parler à ces messieurs qui sont autour du Roy, sur quoy on faict quelque difficulté pour la conséquence et attendu que ung chacun laisse ce qu'il en tenoit, si est-ce que je ne laisseray d'en parler encores et d'essayer à conduire cela et tout ce que vous m'avez mandé à quelque bonne fin, s'il m'est possible.

Quand aux cinquante mil escuz restans du don que le feu Roy vous fist pour payer vostre rançon, je n'ay encore trouvé ladicte dame à propos pour luy en parler et regarder quelque moyen de vous assigner et dresser de ceste partie. Mais bien ay parlé à madame de Montpensier[2] qui monstre avoir fort grande affection à tout ce qui vous touche pour luy parler de vos confirmations de vos capitaineries, m'ayant semblé meilleur ce faict faire ouvrir ce propos par elle qui ne doubte que

---

1. Jean Bertrand, seigneur de Frazin, quelquefois appelé par erreur *Bertrandi,* garde des sceaux intérimaire de 1550 à 1559. Sa femme, Jeanne de Baras, étant morte, il se fit d'église et devint successivement évêque de Comminges (1555), archevêque de Sens et cardinal (1557). Il mourut le 4 décembre 1560, après avoir assisté à l'élection de Pie IV. (P. Anselme, VI, p. 486.)

2. Jacqueline de Longwic, mariée en août 1538 à Louis II de Bourbon, duc de Montpensier. Elle était dame d'honneur de Marie Stuart *(Négociations sous François II,* p. 744) et mourut le 28 août 1561. Son époux se remaria longtemps après, le 4 février 1570, avec Catherine de Lorraine, sœur du duc Henri de Guise, qui, par ses folies et son fanatisme politique, rendit célèbre pendant la Ligue le nom de duchesse de Montpensier. P. Anselme, I, p. 355.)

ladicte dame ne voudroit prendre argent de vous pour lesdictes confirmations non seulement en si petite somme mais en beaucoup plus grande.

Je n'ay pareillement obmis à parler au Roy à ce qu'on ne touche aux deniers qui ont esté par vous consignéz au greffe de la court de Parlement de Paris pour le pris du décret de la terre du Belloy, au cas que Sa Majesté levast par emprunt les consignations estans au greffe de ladicte court, dont j'ay faict faire le commandement à monsieur de l'Aubespine et luy ay baillé la minute des lettres que m'avez envoyées qui les doibt incontinent dépescher; remettant au reste à parler au Roy pour la douzaiue d'arbres que vous demandez de la forest de Neufville, jusques sur la fin et alors que j'auray parlé des autres choses qui importent de plus.

Qui est, monsieur, satisfaict à tous les pointz que m'avez mandé par ledict Dupin. Et parce que ledit sieur de Montpezat présent porteur vous pourra faire amplement entendre le branle et doubte en quoy nous d'entrer en guerre avec les Anglois pour les demonstrations qu'ilz font de nous vouloir clorre tous les passages et empescher que le secours que le Roy veult envoyer en Écosse n'y puisse entrer, chose qui viendroit si mal à propos, comme très bien vous entendrez, qui a esté occasion[1] que depuis quatre ou cinq jours monsieur l'amiral mon frère a esté mandé, je ne m'estendray à vous en faire autre discours ny redite par ceste lettre à laquelle je feray fin après m'estre recommandé à vostre bonne grâce, supliant le Créateur vous donner, monseigneur, en parfaicte santé très longue et heureuse vie.

D'Amboise, au xxve février 1559 (1560 *n. s.*)

(man. propr.) Monsieur, j'espère pouvoir partir de ceste court pour vous aller trouver environ (environ) le vime du moys qui vient. Il est vray que je iray passer par Chastillon, là où je n'arresteray que troys ou quatre jours affin que plus tost je

---

1. Simple piège pour attirer l'amiral à Amboise et le compromettre dans les mouvements séditieux, alors près d'éclater, auxquels l'histoire a conservé le nom de conjuration d'Amboise.

puisse avoir ce bien que de vous veoyr, ce que je désire bien fort.

Votre très humble et très obéissant nepveu,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3157, fos 21 et 23.

XLV[1]

A Monseigneur, Monsieur le duc de Montmorency,
Pair et connestable de France.

Monseigneur, vous aurez de ceste heure peu veoir par les lettres que je vous ay escriptes par les sieurs de Montpezat et Sanzay[2] ce que j'avois advancé, en ce que vous m'avez mandé par Dupin pour vos affaires, tellement qu'il ne restoit plus que deulx points auxquels je n'avois encore satisfaict : dont depuis ayant eu response je n'ay voullu faillir, monsieur, de vous en tenir incontinent adverty, s'estant présentement offerte cette occasion de vous escrire par le conte de Maulevrier[3], présent porteur; vous advisant, monsieur, que j'en feiz hier faire le commandement à monsieur de l'Aubespine, duquel je feray retirer le brevet. Et quant aux cinquante mil escus restant du don que le feu Roy vous feist pour achever de payer vostre rançon, à ce matin monsieur le cardinal de Lorraine a parlé au trésorier de l'espargne pour regarder à vous assigner de ladicte somme par quartiers pour en estre payé dedans deux ans; de

1. Imprimée, comme la précédente, par M. L. Pâris, p. 267-269 des *Négociations sous François II.*

2. Sans doute le comte Claude de Sanzay, qui épousa en 1571 Marguerite de la Motte-Fouqué. Cf. comte DE LA FERRIÈRE-PERCY, *Journal de la comtesse de Sanzay* (1859, Paris, Aubry, petit in-18).

3. Charles-Robert de la Mark, second fils de Robert IV de la Mark, duc de Bouillon, naquit en 1538, porta d'abord le titre de comte de Maulévrier et de Braine, fut blessé devant Rouen (1562), servit au siège de la Rochelle (1573) et devint duc de Bouillon par la mort de son frère aîné, Henri-Robert, et de ses trois fils, et le mariage de sa fille Charlotte avec Henri de la Tour, vicomte de Turenne. Il mourut en septembre 1622. (P. ANSELME, VII, p. 169.)

quoy il me doibt faire response dedans ung jour ou deux, dont je ne fauldray incontinent de vous advertir qui sera occasion que dedans cinq ou six jours j'ay délibéré partir de ce lieu pour vous aller trouver, après avoir passé par Chastillon, n'ayant pour le présent aultre chose qui me retienne plus icy que de mettre une fin à tout ce que vous m'avez mandé par ledict Dupin. Et attendant que j'aye ce bien de vous veoir, je me recommanderay très humblement à vostre bonne grâce, après avoir suplié le Créateur vous donner, monsieur, en parfaicte santé très longue et très heureuse vie.

D'Amboise, ce dernier février 1559 (1560 *n. s.*).

Monsieur, depuis ceste lettre escripte, j'ay présentement receu celle qu'il vous a pleu m'escrire du XXIIIe de février par *le protestant*[1] par laquelle j'ay veu que non seulement on a faict saisir Compiègne et la seigneurie des Baulx en Provence, mais aussy le comté de Beaumont qui vous a esté baillé par le feu Roy François par engaigement, de quoy je ne m'estonne, monsieur, parce que tous ont esté traictéz de ceste façon, n'y ayant eu une seule terre du dommaine du Roy baillée par engagement qui n'ait esté saisie. Mais aussytost qu'on a fait aparoir de l'engagement devant les commissaires députéz pour cest effet, on a eu main-levée; et en cas pareil une petite terre que monsieur le mareschal mon père avoit eue du feu Roy François par engagement avoit esté saisie, dont monsieur l'amiral mon frère a eu incontinent main-levée, ayant devant lesdictz commissaires faict aparoir dudict engagement. Quand aux deux autres terres du domaine que vous tenez sans engagement avec l'estang de Gonnieux, je vous ay escript par cy devant, monsieur, la difficulté que ces messieurs qui sont autour du Roy en font se fondans sur une conséquence; mais je ne laisseray premier que partir d'essayer d'en tirer d'eux quelque meilleure responce.

Au demeurant, monsieur, vous aurez de ceste heure receu les lettres d'acquit de ce que le pays de Languedoc vous a donné, lesquelles monsieur le chancelier ne faict aucune dif-

1. Sobriquet dont nous n'avons pu découvrir le porteur.

ficulté de vous sceller aussytost que je luy en ay parlé, y ayant usé de la forme qui lui a semblé la meilleure pour les expédier en deux lettres, suyvant ce que je vous ay par cydevant escript, et m'esbahiz des rebuffes et parolles injurieusee que vos gens vous ont faict entendre parce que je l'ay tousjours veu parler de vous et de ce qui vous touche avec révérence et honneur, estimant bien que cela peut venir plustot de l'imprudence de vos gens que de mauvaise volunté de sa part, estant bien toutesfois certain qu'il n'est si prompt à dépescher, comme a esté le cardinal de Sens, ce qui luy vient d'une gravité et pesanteur naturelle qui est née avec luy, ainsi que pareillement je vous ay faict entendre par une de mes précédentes lettres. Au moyen de quoy nous avons esté d'advis, monsieur l'amiral mon frère et moy, que Monterambert n'estendist la créance que vous avez remise sur luy par la lettre que vous escrivez à monsieur du Mortier veu mesmement qu'il a dépesché ce que demandez. Quand au pacquet que vous avez baillé à Dupin pour faire tenir à Bassemaisons, vostre maistre d'hostel, il la garde jusques icy pour le luy bailler seurement en ceste ville où il luy avoit dict qu'il se trouveroit bientost aprèz que le Roy y seroit arrivé pour entendre à ses affaires. Et parce que ledict Dupin au retour d'avec vous m'est venu trouver aux Chasteliers et que je n'ay esté de retour à la court sinon lorsque le Roy est arrivé en ceste ville, vous n'avez peu si tost avoir responce de ce que vous m'aviez mandé par luy, parce que j'attendois à la vous faire jusques à ce que j'eusse advancé quelque chose en vos affaires, dont pour le présent je ne vous feray plus longue lettre mais bien me recommanderay derechef très humblement à vostre bonne grâce. Monsieur, parce que n'ay trouvé à propos le conte de Maulevrier pour vous fere tenir ceste lettre, j'ai advisé de la vous envoyer par ce porteur qui m'a dict qu'il vous alloit trouver en diligence.

(man. propr.) Votre très humble et très obéissant nepveu,

Le cardinal de Chastillon.

[Original], B. N., *f. français*, 3157, f° 25.

XLVI[1]

Au Prieur claustral de mon abbaye de Sainct-Benoist.

Prieur, d'autant que pour ce coup je me contente du temps que le chantre de mon abbaye Sainct-Benoist[2] a demeuré en prison, je vous en ay bien voulu advertir par ce mot de lettre et vous dire que vous ayez à ceste cause à le mettre dehors incontinant, icelle receue, après toutesfois lui avoir remonstré qu'il aye à estre désormais plus sage et plus modeste, afin que je n'aie occasion de plus user envers luy de tel châtiment. Cependant, je prie Dieu vous tenir en sa garde.

De Fontainesbleau, ce XXIIIIe jour de février 1560 (1561 *n. s.*).

Votre abbé,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

Vous ferez en plein chappitre lesdictes remonstrances.

[Original], bibliothèque d'Orléans, *manuscrits*, vol. 394 bis.

XLVII[3]

A la Royne.

Madame, m'estant retiré icy en mon abaye de Sainct-Benoist[4], suyvant ce que je vous fiz entendre passant par Melun depuis deux jours, ce porteur qui est à monsieur d'Acqs[5] m'y est venu

---

1. Communication de M. Auvray. (Voy. *Introduction.)*

2. Voyez plus haut, p. 10, n° 2.

3. Imprimée *in extenso* par M. Delaborde (*op. cit.*, II, p. 572).

4. La lettre dans laquelle Catherine de Médicis réclama la médiation d'Odet de Coligny a été imprimée au tome III des *Mémoires de Condé* (1743), p. 216-219, et de nouveau par M. le comte de la Ferrière dans son beau recueil des *Lettres de Catherine de Médicis* (collection des documents inédits), t. I, p. 290-293.

5. François de Noailles, né le 2 juillet 1519, s'acquitta habilement de plusieurs ambassades en Angleterre, à Venise, à Constantinople, à Rome, devint évêque de Dax en 1557, appuya la proposition du duc de Guise,

trouver, lequel m'a dict que, ainsi qu'il estoit prest de partir de la court estant naguères audict Melun, quand vous entendistes qu'il venoit vers moy, vous luy commandaste de me dire de vostre part que je m'employasse de tout mon pouvoir de conseiller à monsieur le prince de Condé[1] de poser les armes luy et tous ceulx qui sont en sa compagnie, qui a esté cause qu'aussy tost que j'ay receu ceste créance, j'ay dépesché cedict porteur vers mondict sieur le prince pour le prier de permettre à l'ung de mes frères de venir en lieu où je pensse parler à luy, afin de le tenir adverty de quelques propos que j'avois à lui dire; ce qu'ayant entendu il a cejourd'hui envoyé mon frère, monsieur d'Andelot, jusques à Gergueau où je me suis trouvé au disner, et n'ay failly de luy user de toutes les remonstrances dont je me suis peu adviser pour satisfaire à vostre vouloir et intention, afin de les faire entendre à mondict sieur le Prince. Sur quoy il m'a dict que monsieur de Valence[2] estoit hyer venu pour ce mesme effect vers mondict sieur le prince; ce qui me faict d'autant plus espérer l'exécution de vostre volunté que je la voy autant désirée de leur costé (ainsi que m'a dict mon frère) qu'il est possible; de sorte qu'il ne me reste à vous dire, madame, sinon que s'il se trouvoit encores

---

qui, adoptée, aboutit à la reprise de Calais (1558), et mourut à Bayonne le 16 septembre 1585. (P. Anselme, IV, p. 788.) Il était soupçonné d'être en secret partisan des doctrines calvinistes, sans doute par suite de sa tolérance. (P. Anselme, IV, p. 788; *Gallia Christiana*, I, col. 1057.)

1. Louis de Bourbon, premier prince de Condé, né à Vendôme en 1530, prit une part active aux guerres du règne d'Henri II, fut sous François II le chef secret de la conjuration d'Amboise; sous Charles IX, il commanda les protestants, soulevés par l'intolérance catholique, fut défait à Jarnac (1569), pris et assassiné de sang-froid après le combat. M. le duc d'Aumale a consacré à ce vaillant homme le premier livre de sa remarquable *Histoire des princes de Condé*.

2. Jean de Monluc, frère du maréchal Blaise de Monluc, reçut l'évêché de Valence en 1553 et fut toujours considéré comme favorisant les doctrines calvinistes, ce qui faillit plus d'une fois lui devenir fatal. Il mourut le 13 avril 1579. Il s'était marié secrètement avec sa maîtresse, Anne Martin, dont il eut un fils, du même prénom que lui, qui épousa Renée de Clermont-d'Amboise, digne sœur de celui que l'histoire et le roman ont célébré sous le nom de *le brave Bussy*. (Moréri, art. *Montluc*.)

cy-aprèz quelque difficulté en ce faict et que vous pensez que j'y puisse faire service au Roy et à vous, comme je n'ay et n'auray jamais autre volunté, je me réputeray très heureux, si vous me le commandez, de m'employer davantage en ung si bon œuvre, tant pour obéyr à vos commandemens que pour l'affection que j'ay et doy avoir au bien de vostre repos et de ce royaume et de la tranquillité publique, ensemble d'obvier en tout ce qui me sera possible à la calamité et désolation qui peut provenir par telles voyes et déportemens, si la bonté de Dieu n'y pourveoit, lequel je supplieray, après avoir présenté mes plus que très humbles recommendations à Vostre Majesté, vous conserver, madame, en très parfaicte santé et prospérité.

De Sainct-Benoist-sur-Loyre, ce VIIe avril 1562.

(man. propr.) Votre très humble et très obéissant subject et serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 6611, f° 59.

XLVIII[1]

A la Royne.

Madame, ayant receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire, je l'ay incontinent envoyée à monsieur l'amyral mon frère, à ce qu'il peust mieux par icelle entendre vostre intention, qui l'ha communiquée à monsieur le prince de Condé, lequel l'ha à ce matin envoyé me trouver en ce lieu (où je suis venu exprez) pour y faire responce, qui est telle, que ledict sieur prince n'ha autre désir ny affection que de vous obéyr et exécuter vos commandements et est prest de poser les armes aux conditions qu'il manda hyer par monsieur de Gonnort, lesquelles luy-mesmes et ceulx qui ont esté jusques icy envoyez de la part du Roy vers ledict sieur prince ont trouvé sy

1. Imprimée *in extenso* par M. Delaborde (*op. cit.*, II, p. 573).

raisonnables qu'ilz ont dict que ceulx qui les refuseroient se mettroient en leur tort, vous supliant au reste très humblement, madame, vouloir croire que j'ay et auray toute ma vie telle dévotion à vostre service et au bien du repos public que je ne fauldray de faire tous les bons offices et cercher tous les moyens qu'il me sera possible pour essayer d'apaiser ces troubles dont il ne peut provenir que calamité en ce royaume, ainsi que je l'ay donné charge à Sarragosse présent porteur vous dire plus amplement, s'il plaist à Vostre Majesté l'ouyr, qui me gardera de vous ennuyer de plus longue lettre, si ce n'est pour suplier l'Infinie Bonté vous conserver, madame, en parfaicte santé et prospérité, présentant mes plus que très humbles recommendations à Vostre bonne grâce et Majesté.

De Jargueau, ce xve avril 1562.

(man. propr.) Votre très humble et très obéissant subject et serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 6611, f° 61.

XLIX[1]

A la Royne.

Madame, aussytost que j'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre par le prothonotaire de Sarragosse, je n'ay failli de l'envoyer à monsieur le prince de Condé, le priant de permettre à l'un de mes frères de venir à Jargueau où j'avais résolu de me trouver pour faire ce qu'il vous plaist me commander. Mais ayant ledict sieur prince veu par ladicte lettre que vous désirez entendre quelle seureté il demandoit pour laisser les armes, il a voulu prendre ceste peyne de venir faire luy-mesme sa response en ce lieu, où je n'ay rien oublié

1. Imprimée *in extenso* par M. Delaborde (*op. cit.*, II, p. 573-574).

de ce que j'ay peu et sceu juger propre et nécessaire pour l'effect de vostre intention, laquelle (comme chacun peult veoir) ne tend qu'à la tranquillité de tout ce royaume; à quoy il m'a respondu pour résolution qu'il ne désire plus grande seureté pour luy et pour toute sa compaignie que de veoir le Roy et vous en plaine et entière liberté et qu'après cela, au moindre commandement de Voz Majestez, il fera clairement et promptement veoir à ung chacun qu'autre occasion ne luy a mis les armes à la main que le très exprès et urgent service du Roy et vostre. Voylà, Madame, tout ce que j'ay peu tirer de luy, quelque vive remonstrance que je luy aye seu faire de l'extrême ennuy que vous portez de veoir ces troubles et du désir que voz subjetz doyvent avoir d'y procurer bientost quelque bonne fin. Et pource qu'en cela je ne vouldrois laisser surmonter au plus affectionné et obligé de voz serviteurs, je vous diray pour la fin, Madame, que je m'estimeray bien heureux si là ou ailleurs mon labeur, mon bien et ma vie vous peuvent apporter le contentement que vous désirez; et cependant, après avoir présenté mes plus que très humbles recommendations à la bonne grâce de Vostredicte Majesté, je supplieray le Créateur vous donner, Madame, en très parfaicte santé plus que très heureuse et très longue vye.

De l'Isle [1], ce xxie jour d'avril 1562.

(man. propr.) Vostre très humble et très obéissant
subject et serviteur,

Le cardinal de Chastillon.

[Original], B. N., *f. français*, 6611, f° 64.

---

1. Château de l'Isle appartenant alors à Jérôme Groslot, bailli d'Orléans, et dont les ruines subsistent encore près Combleux (Loiret).

L[1]

[*Au prieur de l'abbaye de Saint-Benoît*].

Prieur, voyant qu'en plusieurs endroits de ces quartiers on faict des insolences grandes et des ravages par les Eglises et monasters, par la crainte que j'ay qu'il n'en advienne de mesme en mon abbaye de Sainct-Benoist, j'ay advisé d'envoyer jusques la le protonotaire de Vrigny avec deux ou trois gentilshommes des miens; lequel vous dira de par moy comment il me semble que vous avés a vous gouverner en la maison pour éviter les inconveniens, et surtout que vous ayes a tenir le pont levé, afin qu'il n'y entre personne sinon ceux qu'il appartiendra, et que le peuple pour aller prier Dieu se retire a la paroisse jusques à tant que ce tumulte soit passé. Quant aux reliquiares et aultres choses que vous aurés à serrer, pour ce qu'il vous en scaura bien entendre mon intention, je m'en remettray sur la créance que je luy ay baillé, à laquelle vous adjouterés foy comme vous feriés à moy mesme, priant le créateur qu'il vous doint, Prieur, sa saincte et digne grâce.

De l'Isle, près Orléans, le premier de May 1562.

Votre bon abbé,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

Au dos : Du cardinal de Chastillon envoyé au Prieur de Sainct-Benoist [*lorsqu'il enleva l'or de la chasse des reliques de Saint-Benoit, 1562*].

(Paraphe)

[Copie moderne], bibliothèque d'Orléans, *manuscrits,* vol. 394 bis.

---

1. Cette lettre a déjà été imprimée maintes fois : en 1824, par Alexandre Jacob dans un mémoire réuni depuis à ses autres travaux par les soins de son fils sous le titre d'*Opuscules d'Alexandre Jacob* (Orléans, 1860, in-8°); en 1846 par Lottin, au tome II de ses *Recherches sur l'Orléanais;* en 1865, par l'abbé Rocher dans son *Histoire de l'abbaye Saint-Benoit-*

LI[1]

A la Royne.

Madame, ayant veu l'instance et commandement qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire par la lettre que m'a apporté de vostre part à l'Isle où j'estoys logé monsieur le conte de Villars pour m'employer pardeçà à la pacification des troubles qui sont en ce Royaume et la prière que à ceste fin ledict sieur conte et avecques luy monsieur de Vielleville[2] me feyrent au dict lieu de l'Isle de venir en ceste ville, je n'ay voullu faillir de ce faire, y estant pour cest effect arrive ce matin, où il ne me desplaist sinon que les choses ne se soient bien accommodés selon que je puys congnoistre que Vostre Majesté le désire pour la dévotion et grand désir que j'ay de vous y pouvoir servir de mesme intention que vous en avez, à laquelle Vostre Majesté se peult asseurer que je respondray tousjours en tout ce qu'il me sera possible de toute l'obéissance et service que vous pouvez vous promettre en moy tant en cela qu'en tout autre endroict. Mais, comme vous pourrez entendre par eulx, leur response estoit dèz hier faicte et tellement conclue ainsy qu'il la vous apportent que, à mon grand regret, je ne l'ay peu fere aucunement changer; vous suppliant, Madame, de vouloir croire que je m'estimeray tousjours très heureux qu'il vous plaise me donner autant de moyen de vous tesmoigner par les

---

sur-Loire, qui, tout en ne mentionnant pas ses prédécesseurs, a religieusement conservé toutes leurs fautes de lecture et en outre absolument modernisé l'orthographe du seizième siècle. Le texte que nous donnons est dû à une aimable communication de M. Auvray. (Voy. *Introduction*.)

1. Imprimée *in extenso* par M. Delaborde (*op. cit.*, II, p. 574).

2. François de Scepeaux, seigneur de Vieilleville, se trouva successivement à la prise de Pavie et de Melphe (1528), aux sièges de Perpignan, de Landrecies, de Saint-Dizier, d'Hesdin, de Thérouanne, combattit à Cérisoles (1544), assista au siège de Bologne (1549), s'empara de Thionville (1558), fut créé maréchal de France en 1562, contribua à la reprise du Havre sur les Anglais (1563) et mourut, peut-être empoisonné, le 30 novembre 1571. (P. Anselme, VII, p. 223.)

effectz la servitude que je vous veulx rendre, comme j'en ay de volunté. Donc, m'attendant que par lesdicts sieur conte de Villars et sieur de Vieilleville vous serez suffisamment informée, je m'en remettray sur eulx, et pour fin de la présente, après avoir présenté mes recommendations plus que très humbles à la bonne grâce de Vostredicte Majesté, je supplieray le Créateur que à icelle veuille donner, Madame, en très parfaicte sante plus que très heureuse et très longue vye.

D'Orléans, ce XXIIe jour de may 1562.

(man. propr.) Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 6611, f° 67.

LII[1]

[*Au Roi*].

Sire, vous entendrez (s'il vous plaist) de la Royne l'occasion qui me [force] de m'esloigner de Voz Majestez qui ne sera touteffois en lieu où vous n'ayez plus de puissance de commander que là où vous estes ny en autre vouloir et intention que de venir représenter et jetter à voz pieds pour vous rendre compte de toutes mes actions aussitost que je sçauray que Vostre Majesté et celle de la Royne ne seront point forcees comme elles sont aujourdhuy et que absolument et librement elles commanderont. Voulant cependant demourer en vostre obéissance autant ou plus que jamais, ce que, Sire, je supplie plus que très humblement Vostre Majesté de vouloir croire, comme ung de voz plus humbles, obéissans et fidèles subjectz et serviteurs, et vous soubvenir en attendant de l'estat paisible et tranquille en quoy fut trouvé vostre royaume et les affaires

1. Cette lettre et la suivante furent interceptées par les ennemis du cardinal. (Voy. le manuscrit dont nous extrayons l'une et l'autre.)

d'icelluy aveq espérance grande d'aschever de jour à aultre de bien en mieulx, s'ilz eussent esté conduictz et maniez de la façon et manière que la royne et le roy de Navarre les avoient acheminez loursque ceulx qui sont aujourdhuy près de vostre personne [1] s'en entremirent, ensemble vous mettre en mémoire l'estat misérable et calamiteux auquel depuis leur venue ilz ont réduict en vostre royaume, toutes choses n'ont jamais cessé depuis qu'ilz ont esté à vostre court de faire à l'appétit de votre mécontentement, qu'ilz se sont donnez d'eulx-mesmes tant de praticques et menées avec les ambassadeurs des princes estrangiers et aveq lesdicts princes, mesmes qu'ilz ont mis les gens de guerre estrangiers dans vostre royaulme pour leur ayder à exécutter leurs desseings et entreprises qui sont assez notoires et mesmes à la Royne qui voz pourra dire quels ils sont et monstrer par lettres et mémoires qui luy en furent baillés l'hyver passé, ce que se brassoit par ceulx de ceste heure-là, à ce que vous puissiez, Sire, faire jugement là dessus et devoir des ungs et des aultres, ce que j'espère bien, attendu le jugement naturel et grandes vertuz dont Dieu a donné vostre jeunesse, que vous sçaurez bientost cognoistre et que j'auray cest heure de veoir ce temps là auquel pourrez faire la différence d'entre [c]eulx qui n'ont jamais regardé que leurs passions particulières et les aultres qui n'ont jamais eu aultre but ne intention que doibvent avoir les très humbles et loyaulx subjects de Vostre Majesté à vostre service, ce que sera guerres difficile quant l'on mettra en comparaison le département de l'une et l'aultre partie; car d'ung costé ne s'y treuvera que toutes forces et violences et de l'autre toute loyaulté et obéyssance par lesquels marques dernières sont ceulx qui les portent, tellement deschassez que la pluspart n'oseroient comparoistre en vostre royaulme quoy que ce soit, qu'on ne les poursuyve en leurs biens et personnes, qui me contrainct de me retirer comme beaucoup d'aultres.

---

1. Le duc de Guise, le connétable et le maréchal de Saint-André, qui avaient formé une alliance connue dans l'histoire sous le nom de *triumvirat,* destinée en apparence à défendre les intérêts catholiques, en réalité à dominer le trône et à s'emparer de la puissance gouvernementale effective.

Suppliant le Créateur vous faire de bonne heure la grâce que à chacun vous en puissiez rendre le salaire qui luy appartiendra, et après avoir présenté mes plus que très humbles recommandations à la bonne grâce de Vostre Majesté, je prieray Dieu qui vous doint, Sire, en très parfaicte santé plus que très heureuse et très longue vye.

De Chastillon, ce xxe jour d'aost 1562.

Vostre très humble et très obéyssant subject
et serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Copie du temps]. B. N., *f. français*, 10193, f°s 192 v° et 193 r°.

LIII[1]

[*A la Reine-mère*].

Madame, m'estant retiré en ma maison suivant la permission qu'il avoit pleu au Roy en vostre faveur me donner avecques seureté pour mes personne et biens, je n'y ay pas esté presque plus tost arrivé que, comme je vous ay desjà mandé, l'on ne m'ayt adverty de toutes parts où j'ay du bien que l'on me le faisoit saisir; et encore depuis quelques jours ne cessent de me venir advertissemens l'un sur l'autre que la Court de Parlement, à la requeste des gens du Roy doibvent décerner adjournement personnel et prinse de corps contre moy dont désire rien mieulx que mes actions, tant du passé que celles qui peuvent regarder l'advenir fussent congnues par tous les gens de bien. Je ne me donneroys pas beaucoup de peyne et mesmes cognoissant que de vostre naturel vous este tant juste et raisonnable que vous ne vouldriez jamais souffrir que une injustice fust faicte à ung de vos subjectz qui vous est si fidèle et affectionné serviteur que vous sçavez que je l'ay esté,

1. Imprimée dans les *Mémoires de Condé* (III, p. 605-607) et depuis par M. Delaborde (*op. cit.*, II, p. 575).

que je suys et seray toute ma vie, avecques ce que moy et les miens nous sommes par trop apperceux de la faveur qu'il vous a pleu nous porter jusques icy, pour recepvoir quelque mauvais traitement à vostre sceu et contentement où vostre volunté et puissance seroyent libres. Mais cejourd'huy ne sont point si petitz que chacun ne voye bien qu'ilz ausent entreprendre et comme tout ce royaulme s'en treuve et vous-mesmes, Madame, qui ne faictes sinon ce qu'ilz veullent, voyant aussy que mesdictz ennemys, comme il est notoire à chacun, ne cherchent rien tant que la ruyne de moy et toute ma maison, et mesmes qu'il y en a l'un d'eux qui n'a point eu de honte de ce faire nommer pour l'un de mes principaux juges dans ung rescript du pappe que l'on m'a dict qu'il a faict venir de Rome pour me faire mon procès, et dont le pappe a esté tellement sollicité ou plustot importuné par l'espace de plus de six moys que, pendant lesdictes sollicitations et importunitez, il luy est echeu de dire que encores qu'il ne trouvast bon ni raisonnable de l'accorder, il veoit bien qu'il seroyt à la fin contraincte de le bailler malgré luy comme il a faict, ainsi qu'il m'a esté donné a entendre par des gens de bien dignes de foy, il m'a à ceste cause semblé, Madame, qu'il seroit plus tot trouvé bon de Vos Majestéz que aultrement que je me retirâsse, comme je fais, en quelque lieu de seûrité et hors de leur puissance pour préserver mon honneur et ma vie de leurs maulvayses intentions en mon endroyt, jusques à ce, s'il est possible, que le Roy soit en aage de commander, qui ne sera jamais si tost que je le désire, et que je puisse veoir Sa Majesté juger de laquelle des deux partyes il aura esté plus fidèlement servy pour incontinent m'en aller jetter à voz piedz et vous rendre compte de moy, ensemble me submettre à vos bons playsirs et commandemens, vous rendre aussy le service que je suis tenu et obligé, vous suppliant touteffois cependant, Madame, ne treuver maulvaise cette retraicte que je fay, qui ne sera en lyeu où n'ayez sur moy toute-puissance pour en estre servye et obéie autant que vous ayés jamays esté : Car je ne prétendz rien moins que me retirer de vostre obéyssance mais seullement de la force et violence de mesdictz ennemys à ce

qu'ils ne me puissent fayre le mal qu'ilz me pourchâssent et aussy peu me excluire ny excuser de vous aller trouver avant que le Roy soit en aage, quant il vous plairoit que je feisse ainsy, moyennant aussy qu'il vous pleust me donner telle seureté de mesdictz ennemys qu'ilz ne sceussent mettre à exécution contre moy la maulvayse volunté qu'ilz me portent. Et ce qui m'a donné encores du tout plus grand argument et courayge de prendre ce party et en croire le conseil que mes amys me donnent, c'est, Madame, l'exemple que j'ay veu de monsieur et madame de Crussol[1], lesquelz, quelque prestz de Vostre Majesté vous ne avez peu garantir du pouvoyr et violence de leurs ennemys, s'ilz ne se feussent eslongnez et absentez comme ilz sont, ce que je ne fay point de doubte que vous ne eussiez consenty ny permis, si vous les eussiez peu tenir près de vostre personne sans dangier. Or les occasions pour lesquelles on leur en veult comme aux aultres, il n'est besoing que je vous le dye, pour ce que on sçait assez, et qu'elles vous seront ung jour et au Roy encore plus manifestes qu'elles ne sont, Dieu aydant; lequel sur ce je supplieray mettre Voz Majestés en voz premières libertéz à ce que lors, si plustost ne peut estre et Dieu me preste la vye jusques là, je puisse joyir de l'heur et bien de voz présences; et après avoir présenté mes plus que très humbles recommandations à vostre bonne grâce qu'il vous doint, Madame, en très perfecte santé plus que très heureuse et très longue vie.

De Chastillon, ce xxe jour d'aoust 1562.

Vostre très humble et très obéyssant subject
et serviteur,

LE CARDINAL DE CHATILLON.

[Copie du temps], B. N., *f. français*, 10193, fos 193 verso et 194 recto.

---

1. Antoine de Crussol, comte de Crussol et vicomte d'Uzès, créé duc d'Uzès en 1562, mourut, après avoir pris une part assez large aux troubles de la Réforme, le 15 août 1573, sans laisser d'enfants de Louise de Clermont-Tonnerre, qu'il avait épousée le 10 avril 1556. (P. ANSELME, III, p. 768 et 769.)

LIV

A Madame, Madame la connestable.

Madame, si je n'ai faict si bon devoir de me ramentevoir par cy-devant à vostre bonne grâce et souvenance, comme je scay bien qu'il eust été raisonnable si j'en eusse eu le moyen et la commodité, je veulx croire que, vous remettant en mémoire l'obéissance et servitude que j'ay tousjours rendue et désiré de rendre plus que jamais à monsieur le connestable et à vous, vous aurez bien voulu, madame, attribuer ce défault à la malice du temps et à la difficulté des chemyns qui ne m'ont permis de m'en acquitter, comme je l'eusse bien désiré, et non à faulte de bonne volonté et affection de vous faire service à tous deux, l'ayant tousjours eu telle, quelque eslongnement qu'il y ait eu entre nous, que vous la pourriez souhaiter d'un de messieurs voz enfans, ainsy que de brief j'espère le vous tesmoingner moy-mesme plus amplement et de bouche et par les effectz, Dieu aydant; auquel, après vous avoir cependant suppliée de me continuer en vostre bonne grâce et d'accepter mes très humbles recommendations que je présente à icelle, je suppliray vous donner, madame, en parfaicte santé très heureuse et longue vye.

De Lyon, ce second jour de juillet 1563.

(man. propr.) Vostre très humble et obéissant nepveu,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français,* 3071, f° 47.

LV

A Monsieur, Monsieur le prince de Porcian[1].

Monsieur, j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte par

1. Antoine de Croy, né en 1541, comte, puis (1561) prince de Porcien

ce porteur par lequel, à toutes advantures s'il vous retrouvoit encores, je n'ay voullu faillir de vous faire ceste-cy pour vous dire le plus grand plaisir que ce m'a esté d'entendre de voz nouvelles et vous asseurer au demourant, monsieur, que vouz n'en départirez jamais à personnage qui de meilleur cueur vous face plaisir et service que je feray toute ma vye en toutes les occasions qui s'en offriront, ainsy que j'ay prié cedict porteur vous dire plus amplement de ma part, dont, me remettant sur luy à vous informer de l'estat et délibération en quoy il m'a laissé, je feray fin par mes humbles recommendations à vostre bonne grâce, priant le Créateur vous donner, monsieur, en santé heureuse et longue vye.

De Chastillon, ce xxx[e] jour de juillet 1563.

(man. propr.) Vostre humble serviteur et amy,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3196, f° 29.

LVI

A Madame, Madame la conestable.

Madame, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre par celluy que je vous avois envoyai et loue Dieu du bon portement auquel il m'a asseuré vous avoir laissé. Au demourant, madame, trouvant sy à propos ceste dépêche que l'on vous faisoyt, je n'ay voullu fallir vous faire ce mot quy sera seullement pour tousjours me ramentevoir en vostre bonne grâce et aussy vous dire comme, Dieu mercy, j'ay trouvé monsieur le

---

(*Château-Porcien*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rethel [Ardennes]), mort presque subitement le 5 mai 1567 sans laisser d'enfants de sa jeune épouse, Catherine de Clèves. Il fut l'un des plus intrépides champions du calvinisme durant la première guerre civile. M. le comte Jules Delaborde lui a consacré une intéressante notice, malheureusement inachevée, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, dix-huitième année, pages 2-26, 124-137 et 513-529.

conestable en fort bonne santé; je essairay durant ce voyage de Normendie de luy faire la melleure compagnie que je pourray avec le service que je luy ay voué toute ma vie, espérant que, au retour, j'auray ce bien que de vous veoyr, qui est ce que plus je désire pour vous offrir pour le demeurant de ma vie le service que je vous ay dédié de l'aage de dix ans.

Cependant je vous supplieray, madame, que je demeure tousjours en vostre bonne grâce, pryant Dieu, madame, qu'il vous doinct en la sienne l'heureuse et longue vie que vous désire.

A Rouen, ce xv[me] aoust [1563][1].

Vostre très humble et obéissant nepveu,

Le cardinal de Chastillon.

[Autographe], B. N., *f. français*, 3071, f° 55.

LVII

A Monseigneur, Monsieur le duc de Montmorency,
Pair et connestable de France.

Monseigneur, dépeschant monsieur l'amiral ce porteur vers vous pour vous faire entendre aucunes choses qui sont entre le conte de Rockandolph[2] et luy qui luy touchent, je n'ay voulu faillir de vous escrire la présente qui sera seulement pour toujours me ramentevoir en vostre bonne grace et vous dire que l'on n'a point faict encore de response à la requeste que mondict frère présenta dernièrement, encores que par plusieurs fois

1. Odet de Coligny était arrivé à Rouen le 11 août 1563, ainsi que nous l'apprend une lettre de l'ambassadeur d'Espagne du 13. L'armée royale venait de reprendre le Havre sur les Anglais. Cf. notre opuscule : *le Cardinal de Châtillon* (*Annales de la Société hist. et arch. du Gâtinais*, I, p. 105; p. 13 du tirage à part).

2. Un des principaux chefs des auxiliaires allemands levés par les triumvirs au commencement de l'année 1562.

on se soit assemblé en l'hostel de Guyse[1]. De ce qu'ilz feront et qui en succèdera, nous ne fauldrons de vous tenir incontinent adverty. Cependant, je vous suplieray, monsieur, nous vouloir faire entendre de vos nouvelles par cedict porteur et mesmement quand c'est que vous faictes vostre compte d'estre de retour en ceste compaignie où vous estes grandement désiré et de moy particulièrement, qui sur ce me recommanderay très humblement à vostre bonne grâce, aprèz avoir suplié Nostre Seigneur vous donner, Monsieur, en parfaicte santé très bonne et longue vie.

De Paris, ce dernier de décembre 1563.

(man. propr.) Vostre très humble et très obéissant nepveu,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 20507, f° 83.

LVIII

A Monsieur, Monsieur le prince de Porcian.

Monsieur, puisque les personnes des trois frères[2] qui sont icy sont si eslongnées de la vostre que nous ne sçaurions avoir ce bien de nous visiter les ungs les autres, pour le moins cela ne nous gardera d'avoir la mesme bonne souvenance de vous, quelque loing que nous en soyons, que si nous en estions si près que nous désirerions. Et cependant pour avoir de voz nouvelles et vous fere départir des nostres, avons bien voulu vous dépescher ce porteur exprès, aussi pour me réjouyr avecques

1. C'était le moment où la veuve et les enfants du duc François de Guise, assassiné devant Orléans par le protestant Jean Poltrot de Méré, étaient en instance pour obtenir vengeance de la mort du prince sur l'amiral de Coligny, qu'on disait avoir été l'instigateur du meurtre.

2. Le cardinal lui-même, l'amiral et d'Andelot, ceux-là même que la gravure de Marc Duval a représentés tous trois en une même estampe, dite pour cela des *trois Châtillon*.

vous de ma part du bon visage et recueil que j'ay sceu que vous aviez receu à la Court, pareillement de la bonne réputation que vous y avez acquise pour le sage langage que vous y avez tenu; n'estant que marry que je ne me puisse trouver à l'endroict pour vous faire paroistre combien de mon costé j'aurois bonne envye de me pouvoir employer pour vous et tout ce qui vous touche en quelque bonne occasion, laquelle attendant, pour le moins la bonne volunté ne me fauldra jamais d'en produire les effectz, quand elle s'offrira. Monsieur, après m'estre sur ce humblement recommendé à vostre bonne grâce, je supplieray Dieu vous donner en santé heureuse et longue vye.

De Tanlay[1], ce XXIXe jour d'avril 1564.

(man. propr.) Vostre humble et mellieur amy,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3196, fo 49.

LIX[2]

[*A l'évêque de Dax*].

. . . . Je vous ay bien voulu advertir que M. le Prince envoye à la court pour les affaires de madame la mareschalle de Saint-André. Comme ledit seigneur a pris ladite dame

1. *Tanlay*, canton de Cruzy, arrondissement de Tonnerre (Yonne). D'Andelot y possédait un château qui existe encore aujourd'hui.

2. L'extrait que nous publions ci-dessus a été imprimé par M. le duc d'Aumale au tome I, p. 549, de son *Histoire des princes de Condé*. Pour avoir la missive en question *in extenso*, vainement nous sommes-nous reportés à la cote indiquée par l'éminent écrivain *(Gaignières, 919*, aujourd'hui 22266 du fonds français; il ne contient que des généalogies); vainement aussi avons-nous exploré les volumes de l'ancien fonds Gaignières renfermant des lettres du seizième siècle, c'est-à-dire 316-365 et 388-443 (aujourd'hui 20440-20483 et 20500-20555 fonds français), nous n'avons rien, rien trouvé! Néanmoins, cette lettre nous a paru trop intéressante pour n'être pas insérée dans le présent recueil sur la foi du prince-académicien.

en sa protection, laquelle dame pour user de même honnesteté et recongnoissance, aujourdhuy luy a donné la terre de Vallery et les autres de deçà qui lui sont échus par la mort de sa fille, ensemble a fait héritiers universels luy et ses enfants de tous les autres biens que les loix et coustumes des pays luy donnent ès autres provinces où ladite fille avoit du bien, à quelques charges et conditions fort advantageuses pour luy, qui est un party qui ne se trouve pas tous les jours.

Je vous diray aussi, quant à la disposition de Madame la Princesse, qu'elle va diminuant de forces à veue d'œil, qui me garde de partir encore d'icy, ne faisant qu'attendre l'heure bien souvent, que Dieu la veuille appeler à soy pour les grandes et estranges douleurs qu'elle souffre qui la rend et ceux qui l'aiment si affligés que vous pouvez penser.

[Condé[1], 4 juillet 1564].

LX

A Monsieur, Monsieur le mareschal de Montmorancy[2],

Gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en l'Isle-de-France.

Monsieur, s'en allant monsieur de Cipières[3], fils de monsieur le conte de Tende[4], vostre nepveu, à Paris, qui ne sera,

---

1. *Condé-en-Brie*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne).

2. François de Montmorency, fils ainé du connétable, fit ses premières armes en Piémont (1551), fut nommé gouverneur de Paris en 1553, maréchal de France en 1559, échappa par miracle à la Saint-Barthélemy, fut mis à la Bastille de 1574 à 1576 pour participation au complot des *politiques* et mourut en 1579. Voy. baron A. DE RUBLE, *François de Montmorency* (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, VI, p. 200-290).

3. René de Savoie, seigneur de Cipierre, second fils de Claude de Savoie (voy. n. 4) et de Françoise de Foix, sa seconde femme, qui éleva Cipierre dans la religion protestante qu'elle professait. Il soutint les intérêts de son frère ainé, le comte de Sommerive, et fut assassiné en 1568 par quelques factieux du parti catholique. (P. ANSELME, VII, p. 238.)

4. Claude de Savoie, comte de Tende, fils ainé de René *légitimé* de Savoie, comte de Villars, de Tende et de Sommerive, naquit le 27 mars 1507,

comme il m'a asseuré, sans vous veoir, j'ay bien voulu vous respondre à la lettre de créance que vous m'avez escripte par monsieur le viconte de Cadenet[1], vostre lieutenant, touchant le mariage dudict sieur de Cipières avec la fille de monsieur de Normanville[2]; sur quoy, monsieur, je vous diray donq que tant s'en fault que monsieur l'amyral mon frère ne moy y prétendions quelque chose pour quelque autre, que nous serons très aises de nous y employer pour ledict sieur de Cipières de tout ce qu'il nous sera possible.

Cependant, nous remettans sur luy à vous compter de noz nouvelles, je feray fin par mes bien humbles recommendations à vostre bonne grâce, suppliant le Créateur vous donner, monsieur, en parfaicte santé heureuse et longue vie.

De Chastillon, ce XXIVe jour de juillet 1564.

(man. propr.) Vostre humble et melleur cousin,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3071, f° 45.

LXI[3]

A Monsieur l'advocat du Roy, à Orléans.

Monsieur l'advocat, ayant entendu que de temps des troubles

---

fut pourvu en 1520, par François Ier, des charges de grand-sénéchal et gouverneur de Provence, et de lieutenant-général et amiral des mers du Levant, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il rendit de grands services à François Ier en Provence contre Charles-Quint. Il fut pris à Pavie en 1525 et mourut le 6 avril 1566. Mmes de Montmorency et de Montpezat étaient ses sœurs. (P. ANSELME, VII, p. 238.)

1. Antoine, baron puis marquis d'Oraison, vicomte de Cadenet, un des plus grands seigneurs de la Provence. (LA CHESNAYE-DESBOIS, XV, col. 181.)

2. Charles II de Melun, baron des Landes, seigneur de Normanville. Le mariage dont il est question ici ne put, paraît-il, se conclure; car la fille unique et héritière de ce gentilhomme épousa le 11 mars 1572 le comte de la Suze. (P. ANSELME, III, p. 245.)

3. Communication de M. Doinel. (Voy. *Introduction*.)

vous feistes saisir et empescher dix-huict mines de bled seigle sur le prieur de mon abbaye Sainct-Benoist et que pour en avoir main-levée vous l'avez renvoyé à Mr le général Chazeroy, je vous ay bien voulu prier, monsieur l'advocat, qu'en vous faisant par ledict prieur, sur qui je me repose de tous les affaires que j'ay audict Sainct-Benoist, apparoir du droit qu'il a de prendre par chacun an ladicte quantité de grain sur les terrages de Lorriz appartenant au Roy, comme il m'asseure l'avoir faict, vous veuillez soit à luy bailler vous mesmes ladicte main-levée, si cela dépend de vous, soit à en mander votre advis audict sieur général, et l'expédier le plus tost et favorablement que vous pourrez pour l'amour de moy, qui vous veulx bien asseurer que de la bonne expédition qu'il y recevra de vous vous ne trouverez, en ce que vous me vouldriez employer, en bonne volonté de m'en ressentir et d'avoir bon cueur; que cependant me recommendant à vous, je supplieray vous donner, monsieur l'advocat, sa saincte et digne grâce.

De Chastillon, ce IIIe jour de juin 1565.

Votre bien bon amy,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], Bibliothèque d'Orléans, *manuscrits*, vol. 394 *bis*.

LXII

A Monsieur, Monsieur le mareschal de Montmorancy,

Gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en l'Isle-de-France.

Monsieur, ayans monsieur l'amyral mon frère et moy prié le sieur de Gauseville, présent porteur, de vous compter de noz nouvelles, je vous supplieray seulement par ceste-cy de le vouloir croyre de ce qu'il vous en dira de nostre part, et au demourant de me despartir des vostres le plus souvent que vous pourrez et par toutes les commoditez que vous en aurez. Cependant, après m'estre bien humblement recommendé à

vostre bonne grâce, je supplieray Dieu vous donner, Monsieur, en parfaicte santé heureuse et longue vie.

De Chastillon, ce VIIIe jour de septembre 1565.

(man. propr.) Vostre humble et melleur cousin,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3071, f° 49.

LXIII

A Madame, Madame la duchesse de Ferrare.

Madame, envoyant monsieur l'amiral mon frère et moy le sieur de Sarragosse, présent porteur, à Chastillon et de là à Paris devers monsieur le mareschal de Montmorency, nous n'avons voulu faillir de le charger par mesme moyen de vous baiser les mains de nostre part et vous faire entendre l'occasion de son voyage dont il vous plaira le croire comme nous-mesmes, qui, nous en remettant à sa suffisance, ne vous en ferons ceste plus longue que moy pour vous présenter mes très humbles recommendations à vostre bonne grâce et supplier de vous donner, madame, en très perfaicte santé très heureuse et très longue vie.

De Moulins, ce XXIVe jour de janvier 1566.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

(man. propr.) LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3259, f° 28.

LXIV[1]

Au prieur de mon abbaye de Sainct-Benoist.

Prieur, espérant de me trouver à Sainct-Benoist de demain en huit jours pour là aller ordre à mes affaires, je seray bien aise que cependant vous faciez quelque provision de bois pour

1. Communication de M. Doinel. (Voy. *Introduction*.)

ma chambre et cuysine et que vous faciez aprester le logis pour trois ou quatre jours que j'ay à estre là; et cependant je priray Dieu qu'il vous doinct, Prieur, sa saincte grâce.

De Chastillon, ce XXVIIIe jour de mars 1567.

Votre bon maistre,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], Bibliothèque d'Orléans, *manuscrits*, vol. 391 *bis*.

LXV[1]

A la Royne.

Madame, vous serez présentement bien informée comme toutes choses se sont icy passées entre les déléguéz du Roy et vous, et ceulx qui ont esté députéz de la part de monsieur le prince de Condé et de ceulx de sa compagnie pour venir entendre et recevoir les commandemens de Vos Magestéz ainsi que messieurs le duc de Montmorency et de Morviliers[2] vous pourront faire entendre bien au long, lesquelz j'ay prié, Madame, de vous vouloir rendre bon tesmoignage et asseurer comme nous n'avons autre désir ne intention que de rendre toute obéissance, subgection et fidèle servitude au Roy et à vous particulièrement et vous faire paroistre que nous nous sommes entièrement vouéz et dédiéz toute nostre vie à faire très humble service à Vostre Magesté; laquelle je suplie très humblement ne vouloir adjouster foy aux deffiances et soubsons que aucuns vous veulent imprimer contre mes frères et moy pour nous priver de nostre bonne grâce et empescher le bien de la paix, mais croire lesdictz sieurs de ce qu'ilz vous

---

1. Cette lettre a été déjà imprimée, mais sans indication de source, dans le *Cabinet historique* (ancienne série), III, p. 61.

2. Jean de Morvilliers, né à Blois en 1507, maitre des requêtes en 1547, fut envoyé en ambassade à Venise, reçut à son retour (1552) l'évêché d'Orléans dont il ne prit possession que sept ans plus tard, et prit part aux négociations du traité de Cateau-Cambrésis (1559). Créé chancelier en 1568, il se démit de cette charge en 1570 et mourut le 23 octobre 1577. (P. ANSELME, VI, p. 190.) Voy. Gustave BAGUENAULT DE PUCHESSE, *Jean de Morvilliers*.

diront de ma part, ensemble vouloir recevoir mes très humbles recommendations que je présente à votre Mageste, laquelle je suplie Nostre Seigneur conserver, Madame, en très parfaicte santé avec accroissement de toute prospérité.

De Longjumeau, ce IIIIe de mars 1568.

(man. propr.) Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 6611, fo 87.

LXVI

Au Roy.

Sire, Vostre Majesté ne trouvera (s'yl luy plaist) mauvais si, estans venuz en ce lieu pour recevoir vos commandemens et adviser des moyens propres et convenables pour effectuer une bonne et seure pacification et oster les semences de troubles et divisions, nous la suplions très humblement de vouloir commander à ung nommé Foissy[1] de ne mettre le feu dedans les maisons de monsieur d'Esternay[2] et en faire des brandons de la paix (comme l'on dict qu'il s'en vante), après s'estre mis dedans les avoir pillées et saccagées, et pour ung si mauvais et barbare effect y avoir faict assembler fagotz, pailles, souffre et pouldre à canon dedans les chambres; n'estant raisonnable, Sire, que ledict Foissy, au mespris de vos sauvegardes et de

1. Il parait que, malgré cette réclamation, les instincts pillards de ce M. de Foissy ne furent pas réprimés. Car le cardinal de Châtillon les signala encore au Roi le 4 avril. (Voy. lettre LXIX) et le prince de Condé le 24 avril (duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, II, p. 319.) Foissy envoya au roi Charles IX, le 20 août suivant, une justification que M. Bourquelot a imprimée sous le numéro IX de l'appendice aux *Mémoires* de Claude Haton, par lui publiés dans la *Collection des documents inédits*.

2. Antoine Raguier, seigneur d'Esternay; il fut l'un des députés du parti protestant au colloque de Poissy, avait pour beau-frère François de Béthune, baron de Rosny, père du grand Sully, et mourut en 1569. (Note de M. Bourquelot, p. 10 de son édition de Cl. Haton.)

Monseigneur vostre frère [1], des deffenses qui cy-devant luy ont esté faictes et mesmes de la suspension d'armes qu'il a pleu à Vostre Magesté acorder, entreprenne de faire ung tel tort à ung gentilhomme d'honneur et si bien conneu comme est ledict sieur d'Esternay; nous asseurans aussy tant de vostre bonté, Sire, que de telz actes desplaisent à Vostre Magesté, nous sommes avancez de vous faire ceste requête; sur ce suplians Nostre Seigneur vous vouloir conserver, Sire, en très parfaicte santé avec accroissement de toute grandeur et continuelle prospérité.

De Longjumeau, ce xxve mars 1568.

Vos très humbles et très obéissans subgects et serviteurs,

Le cardinal de Chastillon,
La Rochefoucault [2],
Bouchavennes [3].

(Signatures autographes.)

[Original], B. N., *f. français,* 6611, f° 76.

LXVII

Au Roy.

Sire, Vostre Magesté pourra entendre du sieur de Combault [4] présent porteur comme ce qui concerne le faict de la

---

1. Henri, duc d'Anjou, alors lieutenant-général du royaume, qui succéda en 1574 à Charles IX sur le trône de France.

2. François III, comte de la Rochefoucauld et de Roucy, prince de Marsillac, se signala à la défense de Metz (1552) et à la bataille de Saint-Quentin (1557) où il fut fait prisonnier, combattit dans les rangs protestants à Dreux (1562), Saint-Denis (1567), la Roche-Abeille et Moncontour (1569), et fut l'une des victimes de la Saint-Barthélemy. Il avait épousé en secondes noces Charlotte de Roye, belle-sœur du prince Louis de Condé. (P. Anselme, IV, p. 427.)

3. Antoine de Bayencourt, sieur de Bouchavannes, picard, lieutenant de la compagnie des ordonnances que commandait le prince de Condé.

4. Gilbert de Combault, plus tard gouverneur et bailli de Montpensier et d'Aigueperse. (La Chesnaye-Desbois, VI, col. 73.)

pacification de vostre royaume a esté présentement conclu et arresté avec monsieur le duc de Montmorency et ses collègues, ayans de nostre part suivy le commandement et volunté de Vostre Magesté qu'ilz nous ont faict entendre, comme ceulx qui n'ont autre désir que de veoir vostre royaume délivré de si lamentables misères et afflictions, ensemble de vous rendre partout l'obéissance, fidélité et subgection qui vous est deue, et employer entièrement biens et vies pour vostre service.

Au demeurant, Sire, parce que ledict sieur de Montmorency nous a faict entendre qu'il estoit besoing d'avoir quelques seuretez pour tous ceulx qui seront envoyés pour aporter les deniers de vos receptez générales et pour ceux qui les conduiront à ce qu'ils puissent estre amenez en toute seureté, nous n'avons failly de députher incontinent en diligence vers monsieur le prince de Condé afin qu'il les envoye, et par mesme moyen l'avons adverty de pourveoir à faire de touz costez cesser les démolitions de temples et transportz et venditions de cloches que aucuns entreprennent de faire, en quoy il ne fauldra incontinent de faire exécuter l'intention et commandement de Vostre Magesté, laquelle nous suplions Nostre Seigneur, Sire, vouloir conserver en très parfaicte santé avec accroissement de grandeur et continuelle prospérité.

De Longjumeau, ce xxv[me] mars 1568.

Vos très humbles et très obéissans subgectz
et serviteurs,

Le cardinal de Chastillon,
La Rochefoucault,
Bouchavennes.

(Signatures autographes.)

[Original], B. N., *f. français*, 6611, f° 84.

LXVIII

A la Royne.

Madame, nous avons receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Magesté nous escrire, suivant laquelle nous n'avons failly de dépescher deux courriers l'ung après l'autre pour hâter la finale résolution que nous attendons du duc Jehan-Casimir[1] et de ses colonnelz afin que cela ne puisse plus longuement arrester l'exécution de notre négotiation, n'ayans autre désir que de veoir ce royaume délivré de si lamentables afflictions et calamitez, et vostre volunté et intention au plus tost suivie et exécutée; en quoy et partout ailleurs vous cognoistrez tousjours, Madame, que nous procèderons avec toute syncérité et bonne affection. Au reste, Madame, vous pourrez entendre par le sieur de Combault, présent porteur, comme nous avons maintenant arresté et conclu le faict de la pacification avec Messieurs les députez de la part de Sa Magesté, aians suivi sa volunté et commandement selon ce qu'ils nous l'ont faict entendre; de quoy nous sommes asseurés que Vostre Magesté demeura satisfaicte, laquelle nous suplions Nostre Seigneur vouloir conserver, Madame, en très parfaicte santé avec tout heur et continuelle prospérité.

De Longjumeau, ce xxve mars 1568.

Vos très humbles et très obéissans subgectz
et serviteurs,

Le cardinal de Chastillon,
La Rochefoucaut,
Bouchavennes.

(Signatures autographes.)

[Original], B. N., *f. français*, 6611, f° 80.

---

1. Jean-Casimir de Bavière, fils de l'Électeur palatin Frédéric III. Il avait conduit en France les auxiliaires levés outre-Rhin par les émissaires du prince de Condé à la fin de 1567.

LXIX[1]

Au Roy.

Sire, pour mieulx haster le renvoy du duc Casimir et de ses troupes, je n'ay failli suivant ce que j'avois asseuré à monsieur de Montmorency et ses collègues de me rendre en ung jour et demy de Longjumeau en ceste ville où j'ay trouvé monsieur le prince de Condé arrivé et ceulx qui sont encores demeuréz avec luy, lesquelz ont receu un très grand aise des bons propos et asseurances qu'il pleut à Vostre Magesté me donner dernièrement aux Chartreux[2] et de la grande démonstration de la bonne volunté que vous avez à l'entretenement de la paix et de voz édictz et à la réunion des cueurs de vos subjectz. Mais d'aultre costé, je les voy grandement travailléz à cause de tant d'effetz qui se voyent au contraire, encores qu'ilz jugent bien qu'ilz sont esloignéz de vostre bonté et faictz contre vostre intention; et entre autres choses ils ont tenu ces jours nouvelles de plusieurs se retirans de ceste compagnie en leurs maisons soubz l'auctorité de vostre édict et suyvant vostre commandement, lesquelz, pensans estre en seureté, ont été assailliz, dévalizés et massacréz par les chemins et mesmes naguères en Touraine et en Poictou. Ils ont sceu aussy comme Foissy, contre la défense que luy aviez faicte de bouche à sa personne et Monseigneur votre frère semblablement, et contre la suspension d'armes du XXIIIIe du passé, en laquelle Champaigne et Brie et plusieurs autres provinces estoient comprises, et aussy au mespris de vostre édict de pacification, le troisiesme jour

---

1. Presque intégralement imprimée par M. Delaborde. (*Op. cit.*, III, p. 4, 8 et 9.)

2. Odet de Coligny fait ici allusion aux négociations infructueuses qu'il avait entamées avec les plénipotentiaires catholiques à la fin de 1567. Il avait eu notamment une entrevue avec la Reine-mère dans un couvent de Chartreux, situé entre le château de Vincennes et les barrières de Paris. Cf. *le Cardinal de Châtillon*, opuscule déjà cité.

après qu'il avoit esté publié, a bruslé deux des maisons de monsieur d'Esterney nommé Soligny[1] et Villeneuve-aux-Riches-Hommes[2], et celles de trois gentilshommes qui estoient avec luy nomméz Trancaut, d'Aulbry et du Chamoy, et oultre ne se contentant d'avoir sept ou huit jours auparavant (contre la deffense qu'il avoit aussy pleu à Vostre Magesté luy faire) bruslé une autre de ses maisons nommée La Mothe, il y veult maintenant rentrer et l'assiège pour achever ce qui y pourroit rester à brusler et menasse d'aller assaillir Esterney[3] où est sa femme et ses enfans ou pour le moins d'en brusler la basse court; lesquelz actes, tout ainsi qu'ilz ne doubtent point qu'ilz ne soient desplaisans à Vostre Majesté, estans faictz au mespris de son auctorité et pour violer la paix publique, aussy ilz suplient très humblement Vostre Magesté d'en vouloir faire justice et attendent tous par là de cognoistre ce qu'ilz en peuvent espérer à l'advenir.

Au demeurant, Sire, il estoit bien requis pour le bien de voz affaires et de vostre service suivant la résolution que je pris avec ledict sieur de Montmorency et ses collègues de me haster de venir par deçà, ayant esté maintenant descouvert que par longueurs et artifices les reistres ne tendoient qu'à gaigner temps, ce qu'ilz sçavoient tellement couvrir que sans ce voyage, il n'y eust eu ordre de les faire partir de plus de quinze jours. Ceulx qui vinrent dernièrement à Longjumeau estoient dépeschéz exprèz pour aporter les originaulx des capitulations et les cédules du *henryguelt*[4] et n'avoient autre charge. Si est-ce qu'ilz forgèrent une instruction sur quelques autres pointz qui n'estoient si nécessaires pour prolonger, dénians avoir lesdictes capitulations et cédules et faisans entendre que ilz avoient

---

1. *Soligny-les-Étangs*, canton et arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube).

2. *Villeneuve-aux-Riches-Hommes*, canton et arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube).

3. *Esternay*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Épernay (Marne).

4. Ce mot, passé par M. Delaborde *(loc. cit. suprà)*, signifie *paye militaire* en langue allemande (*heer*, armée; *geld*, argent).

laissé monsieur le prince empesché à vérifier lesdictes cédules, lesquelles au contraire il croyoit nous avoir esté aportées. Aujourdhuy, monsieur le duc Casimir lequel avoit esté mandé à Paté[1] aussytost que je fuz venu est arrivé, et avons commencé ceste après-disnée avec le sieur de Verdun[2] à esclarcir plusieurs faictz qui avanceront tellement ledict renvoy que j'espère que ce sera bientost faict, ayans bien délibéré de ne faire autre chose jusques à ce que nous y ayons mis une bonne fin.

Les gens de pied de Guyenne, Daulphiné, Languedoc et Provence n'attendent aultre chose que les commissions et commissaires envoyez par Vostre Magesté pour se retirer chacun en leurs maisons.

Sire, je suplie Nostre Seigneur vouloir conserver Vostre Magesté en très parfaicte santé avec accroissement de grandeur et prospérité continuelle.

D'Orléans, ce IIIIe d'avril 1568.

(man. propr.) Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., manuscrits, *Cinq-Cents de Colbert*, vol. 24, fo 146.

LXX

A la Royne.

Madame, Vostre Magesté pourra entendre par la lettre que j'escry au Roy combien ceste compagnie répute à grand heur et honneur les propos et asseurances qu'il pleut dernièrement à Voz Magestez me tenir aux Chartreux et la démonstration de la bonne affection que vous avez à l'entretenement de la paix, à l'observation de l'édict, et à la réunion des voluntez de tous

1. *Patay*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans (Loiret).

2. Intendant des finances du Roi. (Voy. une lettre de Charles IX. B. N., *Cinq-Cents de Colbert*, 24, fo 145.)

les subjectz de Voz Majestez, ensemble le besoing qui estoit pour le bien de vos affaires et service que ceste négotiation des reistres se fist pardeçà pour obvier aux retardemens, longueurs et difficultez qu'ilz sçavent mettre en avant pour gaigner temps, en quoy il n'y a personne icy qui n'ayt ung singulier désir de procéder syncèrement selon l'intention du Roy et fere paroistre la fidélité qu'ils luy doivent et l'obéissance qu'ilz sont tenuz de luy rendre avec une bonne et droicte intention. Au reste, Madame, il vous plaira faire dépescher commissions et commissaires pour faire retirer les gens de pied qui sont par deçà, en Guyenne, Languedoc, Provence et Daulphiné, lorsqu'ilz depuys quatre ou cinq jours n'attendent plus autre chose pour partir. Madame, je suplie Nostre Seigneur vous vouloir conserver et tenir en sa très saincte protection et en très parfaicte santé et prospérité.

D'Orléans, ce v^e d'avril 1568.

(man. propr.) Vostre très humble et très obéissant
subject et serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *Cinq-Cents de Colbert*, 24, f° 147.

LXXI[1]

Au Prieur de mon abbaye de Sainct-Benoist.

Prieur, je vous envoye encore ce gentilhomme des myens présent porteur pour ayder à vous conserver. A ceste cause vous ferez ce qu'il vous dira et conseillera pour votre conservation. Priant à tant le Créateur vous donner, prieur, sa sainte et digne grâce.

D'Orléans, ce VIIIe jour d'avril 1568.

Vous direz aussi à tous ceulx de la ville que je veulx et en-

1. Communication de M. Doinel. (Voy. *Introduction.*)

tendz qu'ilz luy obéissent et à ceste fin leur monstrerez ceste lettre.

Vostre bon abbé,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], bibliothèque d'Orléans, *manuscrits*, vol. 394 bis.

LXXII

A Madame la duchesse de Ferrare.

Madame, estant monsieur l'amyral mon [frère et moy en ce] lieu, nous n'avons voulu faillir de vous dépescher. . . . . vous visiter de nostre part et vous supplier, madame, de n[ous conserver] tousjours en vostre bonne grâce, ensemble de nous vouloir départir de voz bonnes nouvelles, attendant que je m'achemyne pour m'en aller trouver Leurs Majestez et de là en ma maison, qui ne sera sans vous aller baiser les mains en passant et recevoir voz commandementz.

Cependant, après avoir présenté mes trèz humbles recommendacions à vostre bonne grâce, je supplieray Dieu vous donner, madame, en parfaicte santé très heureuse et très longue vie.

De Chastillon, ce XIII[e] jour d'avril 1568.

(man. propr.) Vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3133, f° 54.

LXXIII

A la Royne.

Madame, Vostre Magesté pourra veoir par la lettre que j'escry présentement au Roy[1] que j'ay veu et sceu qui s'est passé

1. Nous n'avons malheureusement pu retrouver cette lettre.

par la négotiation du renvoy des reistres de monsieur le duc Casimir et de la levée des deniers qui se doibt faire sur ceulx de la religion réformée pour leur payement; qui me gardera de vous en faire redite ne vous en envoyer de plus longue lettre, si ce n'est pour vous suplier de vouloir recevoir mes très humbles recommendations que je présente à Vostre Magesté après avoir suplié Nostre Seigneur de la vouloir conserver, Madame, en très parfaicte santé avec accroissement de toute prospérité.

De Bresle, ce XVII[e] aoust 1568.

(man. propr.) Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 15547, f° 272.

LXXIV

A Monsieur, Monsieur le duc de Montmorency,

Pair et mareschal de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy à Paris et Isle de France.

Monsieur, voulant monsieur de Joue, l'un des cent gentilzhommes de la maison du Roy, que vous cognoissez, s'en retourner avec sa femme en sa maison qui est au pays du Maine et doubtant d'être fouillé et recherché à cause de la garde que l'on a mise aux passages, combien qu'il ne porte armes ny rien autre chose de suspect, il désireroit bien avoir de vous ung passeport pour luy servir le long du chemyn qu'il aura à faire. Ilz mènent une littière, une charrette, et dix ou douze chevaulx de leur train; qui me faict vous supplier, monsieur, de luy faire dépescher ledict passeport, et le plus ample et favorable que fere se pourra à ce qu'il s'en puisse aller sans estre inquiété ne molesté, et ce me sera tousjours autant d'accroissement d'obligations davantage pour vous obéyr ailleurs en ce qu'il vous plaira m'employer, ce que je feray d'aussi bon cœur que, après

m'estre bien humblement recommendé à vostre bonne grâce, je supplieray Dieu vous donner, monsieur, en parfaicte santé heureuse et longue vie.

De Bresle, ce XVIIIe jour d'aoust 1568.

Vostre humble et obéissant cousin,

(man. propr.) LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *f. français*, 3071, f° 43.

LXXV[1]

Au Roy.

Sire, ayant eu plusieurs advertissemens coup sur coup des entreprises qui estoient dressées contre moy et des aguetz qui se faisoient pour me surprendre au premier jour en ma maison par ceulx mesmes qu'on avoit employéz pour estre de la partie, et cognoissant que ceulx qui se sont de longue main déclaréz mes ennemys et de tous les miens avoient aujourd'huy le glaive de la puissance en la main pour exécuter quand ils vouldront leur mauvaise volunté, j'ay esté contraint à mon grand regret de quitter ma maison et ce royaume où il y a longtemps que j'ay eu cest honneur d'estre auprès des Roys voz prédécesseurs afin de pouvoir conserver ma vie et me garentir de l'insolence et cruauté de mesdictz ennemys et d'une si dure et prochaine oppression, supliant Vostre Magesté ne trouver mauvais si, suyvant ce qui est naturel à tous hommes, j'ay cerché lieu de retraicte le plus proche et aisé que j'ay peu pour la conservation de ma persone et pour éviter le dangier, ensemble me faire ceste grâce de croire que, en quelque lieu que je sois, je ne vouldrois jamais faillir à ung seul point de l'obéissance, fidèle subgection et loyaulté que je vous doy, que ma retraicte

1. Imprimée, d'après une copie du temps conservée au *Record-office*, par M. le comte de La Ferrière-Percy dans *le Seizième siècle et les Valois*, p. 216.

n'est point pour deffiance que j'aye de vous et de vostre gentil naturel enclin à toute vertu et droicture et désireux de la paix et tranquillité publique, mais seulement pour avoir moyen de vivre paisiblement en ce temps si misérable, sans m'empescher d'aulcune chose sinon de servir à Dieu et de délivrer vostre royaume des calamitez et désolations où je prévoy qu'il va entrer au moyen de la passion de ceulx qui préfèrent le but de leurs desseings au bien de voz affaires et au repos et soulagement public; ayant ceste espérance en vostre bonté accoustumée, Sire, que vivant de ceste façon vous ne me vouldrez priver de vostre bonne grâce ne souffrir que ung ancien serviteur des Roys voz prédécesseurs et vostre soit travaillé et maltraicté en ce qui lui appartient de si longtemps et est provenu de vostre libéralité et de vosdictz prédécesseurs, parce seulement qu'il a fuy la misère des troubles et cerché sa seureté et son repos en cest âge : De quoy je suplie très humblement Vostre Magesté et Nostre Seigneur de vous faire la grâce de bien cognoistre ceux qui aiment le bien et conservation de vostre couronne et estat, ensemble vous vouloir conserver, Sire, en très parfaicte santé longuement et très heureusement.

De Sénarpont[1], ce vme de septembre 1568.

(man. propr.) Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *Cinq-Cents de Colbert*, 24, f° 182.

LXXVI

A la Royne.

Madame, Vostre Majesté pourra entendre, par la lettre que j'escry au Roy présentement comme aprèz avoir eu plusieurs

1. *Sénarpont*, canton d'Oisemont, arrondissement d'Amiens (Somme).

advertissemens d'une délibération qui estoit faicte et des aguetz qui estoient dresséz pour me surprendre par ceulx mesmes qui avoient esté apostéz et employéz pour estre de l'entreprise, j'ay esté à mon très grand regret contraint de me résouldre d'habandonner ma maison et ce royaume auquel j'ay eu cest honneur d'avoir tousjours esté auprèz des Roys bien traicté, afin de pouvoir conserver ma vie et me garentir d'injustice et oppression, ce qui ne provient point, Madame, de deffiance que j'aye de vous à qui j'ay de si grandes obligations, qui m'avez faict ceste grâce de me faire de tout temps démonstration de bonne volunté, et dont je scay en oultre le naturel estre enclin de soy mesme à toute bonté et droicture et esloigné d'injustice et cruaulté, mais c'est pour cognoistre que le moyen et la force sont aujourdhuy en la main de ceux qui sont ennemys juréz de moy et des miens pour exécuter contre nous toutes leurs mauvaises voluntéz quand bon leur semblera : Sur quoy il plaira à Vostre Magesté consydérer qu'il n'est rien si naturel à l'homme que de fuyr les dangers et garder sa vie, ensemble me faire cest honneur de croire que la retraicte que je faiz maintenant au lieu le plus proche et aisé que je puis n'est à autre intention que pour durant ce temps si trouble et si misérable pouvoir vivre en paix et repos sans m'empescher d'aucune chose sinon de déplorer les calamitéz et ruynes dont ce povre royaume est menassé, servir à Dieu, le prier continuellement pour la prospérité de Voz Majestéz de les vouloir assister et pourveoir de bon et sain conseil, et attendre là qu'il luy ayt pleu apaiser son ire et en jettant son œil de pitié sur nous faire cesser cest orage prochain que la malice du tempz et nos péchéz ont esmeu. Cependant et vivant de ceste façon, j'ay telle confiance, Madame, en vostre bonté acoustumée que la passion de mes ennemys n'aura point tant de pouvoir sur vous que de me fere perdre vostre bonne grâce, ne vous laisser persuader que je face jamais ceste faulte d'estre aultre, en quelque lieu que je sois, sinon très humble, très obéissant et très fidèle subgect et serviteur de Voz Magestéz, ne aussy de permettre qu'il soit faict tort à ung si ancien serviteur comme je suis en ce qui m'apartient de si long temps et mesmes ès

biens que j'ay receu des Roys voz prédécesseurs pour seulement avoir fuy le trouble et la fureur des guerres civiles et avoir cerché la seureté de ma persone et le repos en cest age où je suis : De quoy je vous suplie très humblement, Madame, et Nostre Seigneur de vouloir conduire toutes vos actions à sa gloire et au bien de ce royaume et vous conserver, Madame, en très parfaicte santé et accroissement de toute prospérité.

De Sénarpont, ce vme de septembre 1568.

(man. propr.) Vostre très humble et très obéissant
subject et serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], B. N., *Cinq-Cents de Colbert*, 24, fo 181.

Signature autographe du cardinal de Châtillon.

(Bibl. natle, ms français, 6611, fo 80.)

APPENDICE

I (LXXVII).

A Messieurs les Maire et Eschevins de Troye et aultres qu'il appartiendra[1].

Messieurs, vous estes assez advertiz que le Roy est en ce lieu, don ne faict son conte partir si tost[2], pour lequel fester et sa compaignie aussy avoye par cy devant donné charge à Simon Legras, marchant de Troye, me faire provision de quelque quantité de bons vins et me les amener en ce lieu, ce qu'il a faict; mais, à ce qui m'a donné à entendre, vous luy avez faict païer péages et passage de mesdicts vins, qui est chose contre noz privilèges; et pource que ledit seigneur doibt icy faire long sesjour, je renvoie ledict Legras pour m'en achetter d'aultres jusques à la quantité d'environ quarante pièces, duquel vous prie n'en prendre aulcun impoz, mais le laisser liberement et franchement passer et luy faire rendre ce qu'avez de luy exigé sur quarante-quatre pièces qui m'a dernièrement amenéz[3].

Faict à Vauluysant ce xxvie mars 1538 (1539 *n. s.).*

(man. propr.) Vostre bon voysin et amy,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], Archives municipales de Troyes, série AA, 48e carton, 10e liasse.

---

1. Communication de M. Henri Stein.

2. Sur le passage et le séjour de François Ier à Troyes, voir une intéressante brochure de M. ALB. BABEAU, *Les rois de France à Troyes* (Arcis-sur-Aube, 1879, in-8o); extr. de la Revue de Champagne et de Brie avec additions.

3. Si nous avions connu plus tôt cette lettre, elle aurait pris place entre la 3me et la 4me de notre Recueil.

II (LXXVIII).

A Monsieur, Monsieur le révérendissime Cardinal d'Immola[1].

Monsieur, j'ay entendu par ce que m'a escript Monsieur de Lanssac comme il vous a pleu faire dépescher mon abbaye de Frémont[2] et la paine que vous en avez prinse qui n'a pas esté petite, en quoy j'ay bien congneu que vous m'avez voullu tenir promesse dont je ne vous puis assez humblement remercyer estimant cela à telle obligation envers vous que jamais vous ne trouverez en ce monde personne qui soit moins ingrat à recongnoistre tel bien et plaisir que moy; et sur ceste asseurance, je vous supplye, Monsieur, ne m'espargner en chose quelle qu'elle soit pour vous faire service, ne pouvant cependant vivre content et satisfaict que je ne vous aye faict congnoistre le désir que j'ay d'avoir en vostre endroict ma revanche pour tousjours de plus en plus confirmer et perpétuer la bonne amytié de nous deux; me recommandant sur cela bien humblement à vostre bonne grâce en priant le Créateur vous donner, Monsieur, bonne vye et longue.

De Paris ce XIe jour de febvrier 1553 (1554 *n. s.)*.

(man. propr.) Vostre humble serviteur,

LE CARDINAL DE CHASTILLON.

[Original], *Bibliothèque de la Société du Protestantisme français,* Autographes.

---

1. Cette lettre, qui a figuré à la vente de M. Eugène Charavay le 26 janvier 1885, a été depuis donnée par son acquéreur à la *Société de l'histoire du Protestantisme français,* dont le bibliothécaire, M. N. Weiss, nous l'a communiquée avec le plus gracieux empressement. Malheureusement elle arrivait quelques jours trop tard pour être imprimée dans le corps de la correspondance. — Sur le cardinal d'Imola, voir précédemment page 22, n° 2.

2. *Froidmont,* abbaye du diocèse de Beauvais que Odet de Coligny posséda le premier en commende. *(Gallia christiana,* IX, col. 833.)

ACHEVÉ D'IMPRIMER

Le 1er Juillet 1885

pour la

Société historique et archéologique du Gâtinais

Par M. E. Bourges, imprimeur breveté
à Fontainebleau.


SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS
DOM MORIN
Histoire
du
GATINAIS
FLEUREAU
Antiquités
d'Étampes
MDCCCLXXXIII
Paul Fouché

